

ARABEN

Revue du GREPH

*Groupe de Recherche en Epistémologie Politique et Historique
Institut d'Etudes Politiques de Lyon*

*Savoirs universitaires,
sciences et programmes
politiques : quelles
médiations ?*

N°5 – Hiver 2009

*Savoirs universitaires, sciences
et programmes politiques :
quelles médiations ?*

ARABEN

Revue du GREPH

ISSN : 1778-0772

Groupe de Recherche en Epistémologie Politique et Historique

Laboratoire d'Etudes du Phénomène Scientifique – Université de Lyon, EA 4148

Responsable de la Publication

Jacques MICHEL

Secrétaire de Rédaction

Marie-Pierre Escudie

Comité scientifique

François DAGOGNET (Université de Paris 1)

Pierre-François MOREAU (ENS-Lsh, Lyon)

Loïck VILLERBU (université de Rennes 2)

Yannick GANSEL (Université Lyon 1)

Mireille DELBRACCIO (CNRS- CAPHES Paris)

Comité de Rédaction

Daniel DUFOURT, Francis SANSEIGNE, Gilles VERGNON
(IEP de Lyon)

GREPH

Institut d'Etudes Politiques de Lyon

14, avenue Berthelot,

69365 Lyon Cedex 07

contact: mp.escudie@gmail.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION _____ 5

par **Thierry HOHL** et **Gilles VERGNON**

Thomas LANDEMANN:

Le darwinisme social et les milieux politiques dans l'Allemagne wilhelminienne

_____ 7

Jo Ann CAMPION:

« Le musée est la carte d'identité de l'être social... » L'usage des savoirs sur le patrimoine industriel dans les élections municipales de la Communauté Le Creusot-Montceau-les-

Mines _____ 25

Floriane BLANC:

Sur la place de la Faculté de Pharmacie de Paris dans l'organisation de la pharmacie en

France entre 1941 et 1959 : Un pouvoir au crépuscule ? _____ 36

Daniel DUFOURT:

« Développement durable » : préoccupations scientifiques et compromis politiques _____ 49

François CHAPUIS:

Un témoignage : Elaborer le projet socialiste sur le nucléaire : L'expérience du délégué

national du Parti Socialiste (1975-1981) _____ 65

INTRODUCTION

Thierry HOHL Centre Georges Chevrier UMR-CNRS-UB 5605

Gilles VERGNON (*GREPH-IEP de Lyon*)

Les contributions rassemblées pour ce volume s'attachent à explorer un champ qui, bizarrement à ce jour, n'a intéressé que marginalement les historiens du politique ou les politistes. Il s'agit des médiations entre les savoirs constitués, d'origine universitaires ou non, configurés dans le registre des sciences dites «dures» (physique, chimie, biologie...) ou non (les sciences dites «sociales»), et les programmes, les projets ou les calendriers d'activité élaborés par les formations politiques. Le champ des savoirs a, on le sait, ses rythmes et ses logiques d'agrégation propres, tout comme celui des formations partisans et des programmes qu'elles élaborent et présentent.

Quelles sont les médiations entre l'un et l'autre et selon quelles formes s'opèrent-elles? Comment passe t-on du laboratoire, de la bibliothèque ou de l'université au programme et à l'activité d'une formation politique? Selon quel dispositif s'opère le transfert, avec quelles différenciations, d'une époque à l'autre, d'un pays à l'autre, d'une famille politique à l'autre et, bien sûr, d'un savoir à l'autre, les formes et les rythmes de transfert se modifiant selon que l'on traite de physique nucléaire, de climatologie, de médecine, d'histoire ou de géographie. C'est dire l'immensité du champ...

Or celui-ci est particulièrement peu fréquenté par les spécialistes d'histoire politique. Pour ce qui est des programmes de gouvernement des formations partisans, la science politique les considère souvent dans une dimension purement instrumentale, stratégique ou propagandiste, traitant de l'activité programmatique comme d'un instrument dans les relations inter-partisans et également intra-partisans ¹.

¹ Cette perspective est ainsi défendue par Pierre SERNE, « Programmes socialistes et stratégie », Jacques Girault et *alii* (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p.279-286.

Chez les historiens, un ouvrage fondateur comme *L'idée républicaine* en France de Claude Nicolet² n'a guère trouvé de successeur, le renouveau de l'histoire politique ne s'étant pas accompagné de celui de l'histoire des idées politiques, toujours en désaffection³. Les idées politiques, quant elles ne sont pas traitées comme des «mythes», sont, quand elles sont étudiées, mal rapportées à l'état des savoirs de leur époque⁴.

Le but premier de la journée d'études organisée sous les auspices du GREPH (Groupe de recherche en épistémologie politique et historique), le 11 juin 2008 à l'Institut d'études politiques de Lyon, dont sont issus la majorité des textes publiés ici, était de tenter un premier coup de sonde dans ce domaine, même si, précisément, les travaux antérieurs du GREPH avaient déjà proposé quelques voies d'approche⁵.

Les communications, classées par ordre chronologique, nous mènent de l'Allemagne wilhelminienne, où Thomas Lindemann examine les médiations entre les théories du «darwinisme social» et les cercles dirigeants du gouvernement impérial à la France contemporaine, où Jo-Ann Campion étudie, à l'échelle de la communauté de communes du Creusot, l'instrumentation des savoirs sur le patrimoine industriel par les édiles locaux. Floriane Blanc montre l'affaiblissement, sous le gouvernement de Vichy, du pouvoir prescripteur de la Faculté de pharmacie de Paris quant à l'élaboration de la législation sur la réglementation du secteur pharmaceutique. D'autres études, d'une brûlante actualité, portent sur les compromis entre scientifiques et politiques sur le développement durable (Daniel Dufourt). Nous publions enfin le témoignage d'un homme politique placé en situation d'arbitrage entre controverses scientifiques et choix énergétiques et politiques, au début du lancement par la France d'un vaste programme électro-nucléaire: Robert Chapuis, délégué national à la recherche (1975-81) du parti socialiste, à un moment où l'espérance de gouverner entrait dans le champ des possibilités immédiates.

² Claude NICOLET, *L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, «Bibliothèque des histoires», 1982, réédition «Tel», 1994.

³ Voir René REMOND (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, «Univers historique», 1988 ; Serge BERSTEIN, Pierre MILZA, *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, «Politique d'aujourd'hui», 1998; François AUDIGIER, « Renouveau de l'histoire des partis », *Vingtième Siècle*, 96, octobre-décembre 2007, p. 123-136.

⁴ Le tableau historiographique dressé par Michel WINOCK (« Les Idées politiques » René REMOND (dir.), *Pour une histoire politique, op.cit.*, p. 233-253) ne souffre guère de modifications malgré les années écoulées.

⁵ En particulier les actes des journées d'études « Science et utopie » et « Les réceptions de la science » publiés dans la revue électronique *Araben*, <http://greph.univ-lyon2.fr/revue/Araben>

Le darwinisme social et les milieux politiques

dans l'Allemagne wilhelminienne

Thomas LINDEMANN
CERAPS UMR 8026 Université de Lille II

L'étude des idées politiques – à prétention «scientifique» ou non- est souvent dissociée des processus décisionnels. Pourtant, de plus en plus, les responsables politiques évoquent les découvertes de la science pour planifier ou justifier leurs choix politiques. Qu'il s'agisse du trou dans la couche d'ozone, des OGM, du référentiel néolibéral ou encore des questions éthiques relatives à l'euthanasie ou au clonage, la figure de l'expert «savant» est omniprésente. Mais qu'en est-il de l'influence «réelle» des recommandations savantes sur les décisions politiques? Nous nous proposons d'étudier cette question en nous référant à la politique étrangère allemande en juillet 1914. Quel a été l'impact des «idées» circulant dans les milieux scientifiques sur la décision allemande de risquer une guerre mondiale? Par quel biais ces idées sont-elles parvenues à s'imposer auprès des décideurs allemands?

La question de l'influence des idées à prétention «scientifique» sur la politique étrangère a été peu examinée. Les approches dites «réaliste» ou «libérale» considèrent que la politique internationale est fonction des intérêts de pouvoir ou des intérêts économiques. Sous cet angle, la science ne sert qu'à mieux camoufler les intérêts étatiques plus profanes. Ainsi la référence des décideurs soviétiques au marxisme «scientifique» ou celle des décideurs américains d'aujourd'hui à la théorie «néo-classique» pour justifier les plans de «réajustement» ou l'ouverture des marchés nationaux ne seraient que l'expression d'intérêts de domination ou de profit.

Toutefois, plus récemment deux approches ont expliqué pourquoi les idées «savantes» peuvent exercer une influence dans la politique internationale. La première est celle dite des «communautés épistémiques» dont les protagonistes principaux sont Peter Haas et John Gerard Ruggie. Dans leur perspective, des réseaux de professionnels disposant d'une compétence reconnue dans un domaine particulier sont susceptibles d'exercer une influence réelle sur les décisions politiques en fournissant les cadres «cognitifs» pour l'action politique. En établissant des relations de causes à effet (par exemple certains aérosols détruisent la couche d'ozone), ils déterminent en partie les problèmes dans la politique internationale et leur éventuelle inscription

sur l'agenda. Qu'il s'agisse du développement durable, de l'effet de serre ou de l'évitement de l'apocalypse nucléaire, des scientifiques ont au moins joué un rôle en forçant les hommes politiques à prendre une position sur un grand nombre de sujets. Plus généralement, tout décideur politique doit posséder une théorie implicite pour comprendre le monde qui l'entoure. Les faits qui parviennent aux décideurs sont trop nombreux pour être assimilés et doivent être triés en fonction de grilles conceptuelles qui déterminent ce qui est «perçu», ignoré ou éventuellement déformé par les informations.

La deuxième perspective théorique est celle dite «constructiviste» qui met en avant la dimension normative des décisions politiques. Ce que nous désirons (les intérêts) et ce que nous voulons être (les identités) est largement constitué par nos visions du monde⁶. En d'autres termes, il est impossible de définir - indépendamment de nos croyances - les finalités vers lesquelles nous tendons. Les acteurs agissent dans cette optique selon leurs intérêts, mais ce qu'ils perçoivent et définissent comme intérêt est largement dépendant de leur grille mentale. Ainsi, par exemple, l'intérêt national était, dans le contexte du début du XXe siècle, synonyme d'expansion coloniale et de renforcement de la puissance militaire alors qu'il est aujourd'hui plus fortement associé au bien-être économique, et même à la défense des minorités opprimées dans des pays lointains (voir par exemple les interventions occidentales au Kosovo 1999 ou en Somalie 1992). Afin de comprendre cette variabilité des intérêts (militaire, économique, moral etc.), il convient d'examiner les idées qui les constituent. En effet, il est difficile de déterminer les finalités vers lesquelles nous tendons sans savoir exactement ce que nous sommes ou ce que nous voulons être. Les décideurs d'un Etat qui perçoivent leur nation comme une puissance «civile» (par exemple la RFA) auront un intérêt autre à intervenir dans les opérations militaires dans le monde qu'un Etat aspirant au statut de «grande puissance traditionnelle». Or, c'est paradoxalement la «science» prétendant pourtant à la neutralité qui est susceptible de fournir des grilles «normatives» aux décideurs politiques. La «science» peut surtout jouer un rôle «destructeur» en révélant le caractère erroné de certaines croyances. Elle suggère ce qui est «moderne» et ce qui est désormais ancien et réfuté. Ainsi, les croyances religieuses ont été profondément bouleversées par le darwinisme social.

Selon nous, le darwinisme social a joué un double rôle dans la genèse de la décision des décideurs allemands de risquer une guerre mondiale. Tout d'abord, l'idéologie darwinienne et raciale, comprise ici comme l'application du mécanisme de la sélection aux

⁶ Thomas LINDEMANN, *Penser la guerre. L'apport constructiviste*, Paris, L'Harmattan, 2008; P. J. KATZENSTEIN, éd., *The Culture of National Security*, New York, Columbia University Press, 1996, A. WENDT, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

relations entre nations définies en termes ethno-culturels, a surtout exercé une influence majeure sur les dirigeants européens en déformant leur vision de la réalité. Ils se sont trompés - à un degré bien évidemment variable - aussi bien dans leur évaluation du rapport de forces que dans leur estimation des intentions des Etats rivaux. Quant aux décideurs allemands, leur peur de la Russie, notamment, «qui grandit sans cesse» pour reprendre une formule du chancelier Bethmann Hollweg, fut un facteur déterminant de leur politique jusqu'au-boutiste pendant la crise de juillet⁷. L'axiome de la lutte finale entre le slavisme et le germanisme les conduisit à voir dans le conflit austro-serbe un enjeu vital pour la survie de l'Allemagne.

Selon notre deuxième thèse, le darwinisme social, l'application aux sociétés humaines du principe de la sélection naturelle, et le nationalisme «ethnique» ont précisément contribué à forger des identités exclusives et potentiellement belliqueuses surtout dans l'Allemagne wilhelmienne mais aussi dans d'autres Etats européens. L'acceptation du risque de guerre était facilitée par la connotation positive des vertus martiales à l'époque du darwinisme social. En outre, la définition problématique de l'identité nationale au sein des Etats européens comme grandes puissances viriles (associé au mépris des valeurs pacifiques et du compromis diplomatique), maritimes («notre avenir se jouera sur mer»)8, «montantes» (avec l'exigence d'une «place au soleil» et de l'expansion coloniale9) et «germaniques» (associé à l'idée d'une opposition au monde «slave») ou «slaves» (pour certains dirigeants russes) encouragea les diplomates des Etats européens à l'intransigeance.

L'interprétation proposée ici s'inspire donc de deux perspectives différentes dans l'explication de la Première Guerre mondiale qui partagent néanmoins une opposition aux approches matérialistes. Quant à l'approche perceptuelle, elle attire notre attention sur la dimension cognitive de la politique internationale et la difficulté d'évaluer correctement l'environnement international. Enfin, l'approche constructiviste nous rappelle la dimension inévitablement normative de la politique internationale car les finalités des responsables politiques échappent à toute définition «objective» et dépendent des identités et du contexte «culturel».

Notre développement s'articulera en deux parties. Dans la première partie, nous examinerons quels sont les thèmes du darwinisme social pour l'analyse de la politique internationale et quels sont les protagonistes de cette approche. Ensuite, dans une deuxième partie, nous verrons ces idées à l'œuvre dans la politique étrangère allemande lors de la crise de juillet 1914.

⁷ T. LINDEMANN, *Les doctrines darwiniennes et la guerre de 1914*, Paris, Economica, 2001.

⁸ Guillaume II à Stettin, 23 septembre 1898.

⁹ Formule du chancelier von Bülow.

La production du darwinisme social

Les slogans du darwinisme social

D'emblée, il convient de constater que le darwinisme social est à peine une application fidèle du darwinisme aux relations sociales. La seconde moitié du XIXe siècle a été l'âge d'or de Darwin ou du moins, celui du darwinisme, car le recours à ses théories biologiques se manifeste un peu dans tous les domaines: dans l'art (naturalisme de Zola), la sociologie (Herbert Spencer, Gustave Le Bon), la philosophie (Friedrich Nietzsche) ou les ouvrages historiques (H.S. Chamberlain). Les nationalismes découvrent dans l'œuvre de Darwin ou de ses vulgarisateurs une armature puissante. L'assimilation du darwinisme social par les nationalismes, la transposition de l'idée de Darwin de la sélection des meilleurs à des réalités sociales, contribua à leur brutalisation en focalisant leur attention sur la composante «combative» de la vie internationale.

Cependant le darwinisme social a connu des variations multiples. La version «évolutionniste» se dirigea d'abord contre l'Eglise et sa foi dans les origines «divines» de l'homme. La célèbre controverse de l'évêque de Canterbury avec Thomas Huxley (1825-1895) en fournit un exemple. Huxley avait répondu qu'il préférerait descendre du singe plutôt que d'un personnage «turbulent et versatile qui aime embrouiller des problèmes qu'il ignore complètement». Le darwinisme social pouvait aussi prendre l'allure d'un individualisme exacerbé en justifiant non seulement les inégalités sociales mais aussi l'élimination des individus infirmes ou faibles. Le laissez-faire capitaliste était plus que justifié par cette idéologie. Il n'est pas étonnant que la bourgeoisie se soit emparée des thèmes darwiniens. D'ailleurs, le darwinisme social n'était pas nécessairement «belliqueux». Certains théoriciens comme les sociologues J. Novicow et Vaccaro insistaient sur le fait que la «lutte pour la survie» avait désormais pris d'autres formes de compétition que la confrontation armée». Selon l'anarchiste russe Pierre Kropotkine (1842-1921), la coopération remplacera la compétition comme facteur clef de l'évolution sociale¹⁰.

En revanche, les nationalismes se servaient du darwinisme social pour démontrer scientifiquement la supériorité de leur nation dans la «lutte pour la survie» et justifiaient de cette manière la domination coloniale sur les peuples plus «faibles».

En Allemagne, les mouvements nationalistes ne parvenaient que très rarement à influencer directement sur les décisions concrètes de leurs gouvernements. Ils ont eu néanmoins un

¹⁰ P. KROPOTKINE, *L'entraide facteur d'évolution*, Paris, 1902.

rôle primordial dans la diffusion des idées qui devaient inspirer les perceptions de la réalité internationale de leurs dirigeants en juillet 1914.

La propagation de ce darwinisme «national» par les mouvements de masse contribua doublement à la création d'un esprit belliqueux. Cette idéologie déforma d'abord la perception qu'avaient les nations les unes des autres. La notion de l'adversité changea de sens. Ce ne sont plus seulement des rivalités transitoires pour des enjeux territoriaux, stratégiques ou économiques qui alimentent l'hostilité vis-à-vis des autres nations mais les oppositions se «naturalisent» souvent sous l'influence des idéologies raciales. En d'autres termes, certaines hostilités – par exemple franco-allemande ou germano-russe – tentent à devenir permanentes indépendamment de la conjoncture diplomatique-stratégique. Il en est de même de certaines amitiés comme l'alliance germano-autrichienne – qui devient un enjeu identitaire (le postulat de la fidélité de Nibelungen, le chancelier Bülow en 1908).

Le nationalisme et le darwinisme social créèrent de la même manière des identités et des normes susceptibles de faciliter l'acceptation de la guerre. L'apologie de la force - selon le darwinisme social la guerre était une épreuve à l'issue de laquelle les nations faibles seraient éliminées - et l'exaltation de la nation pouvaient très facilement encourager ce fatalisme belliqueux et l'intransigeance diplomatique qui caractérise la plupart des dirigeants européens durant la crise de juillet 1914.

Ethnicisation de l'ennemi et guerre préventive

La transformation des nationalismes enrichis par des thèmes raciaux et darwiniens devait former un puissant ferment pour la création des identités et des normes encourageant le recours à la force.

Le premier effet de la nouvelle idéologie nationale était la «naturalisation» de l'ennemi souvent en fonction de critères ethno-linguistiques. Les mouvements nationalistes ont beaucoup contribué à la création d'images stéréotypées de l'adversaire en prêtant une volonté diabolique à autrui. Peu importe ce que faisait l'Etat adverse, tout était interprété de telle manière que ses actions convenaient à la vision négative de l'autre. Les feuilles pangermanistes, l'*Alldeutsche Blätter*, affirment alors que Guillaume II rencontre le Tsar russe à Baltischport en 1912:

Quiconque connaît la Russie doit contredire un tel espoir en insistant sur quelques faits fondamentaux; tout d'abord la répugnance congénitale des Slaves contre l'Allemand qui résulte de dispositions radicalement différentes. Ensuite la volonté de

puissance indestructible du panslavisme et enfin l'hostilité farouche des Slaves contre l'Autriche¹¹.

Quant aux milieux dirigeants russes, ils étaient en grande partie influencés par le panslavisme et défendaient avec ardeur le droit des «Slaves» opprimés en Autriche-Hongrie, celui des Tchèques, Bosniaques, Ruthènes et des «petits frères serbes». L'annexion autrichienne de la Bosnie-Herzégovine (1908) fut mal vécue par le nationalisme serbe. Ses organisations secrètes (la fameuse Main Noire) étaient subventionnées par Saint-Petersbourg¹¹. Les pangermanistes autrichiens s'inquiétaient de leur côté des développements balkaniques et de l'agitation des Tchèques. En Angleterre, K. Pearson et B. Kidd interprétaient les rivalités de la politique internationale comme lutte impitoyable entre races «inférieures» et «supérieures». En France, la référence en matière d'altérité restait l'Allemagne. L'image qu'avait donnée Flaubert des envahisseurs de 1870 «des docteurs ès lettres cassant des glaces à coups de pistolet et volant des pendules» fut réanimée par la crise de Saverne de 1913. Les cartes postales françaises de 1914 à l'occasion de la célébration de l'Entente cordiale proclamaient: «Teutons, mettez fin à votre arrogance/ Tremblez devant l'Angleterre et la France». Les guerres balkaniques de 1912/13 accentuaient encore la perception des antagonismes raciaux. Les soldats grecs avaient reçu l'ordre de tuer leurs prisonniers «afin que cette sale race bulgare ne puisse pas renaître»¹². Les soldats serbes quant à eux se mirent en Albanie à «supprimer brutalement la race shkiptare». Certaines hostilités s'étaient ainsi si profondément enracinées dans l'imaginaire collectif qu'il était devenu impensable d'entretenir un jour des relations amicales. Le spectre d'une lutte finale entre Slaves et Germains hantait une grande partie de la presse allemande.

La guerre inévitable

L'introduction du darwinisme social donnait en plus une connotation fataliste aux rivalités internationales. La lutte pour la survie était souvent perçue comme une donnée immuable de la politique internationale. Seule l'Angleterre pratiquait le libre commerce (de 1840-1942), forte de son industrie textile et de sa flotte. Elle imposa l'ouverture des marchés aux autres pays, souvent sous la menace d'une intervention militaire (en Chine, au Maroc, au Siam, en Perse ou dans l'Empire ottoman). Face aux protectionnismes (voir par exemple les guerres douanières entre la Russie et l'Allemagne de 1890-1884 ou entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, 1906-1911), la conviction qu'une grande puissance devait posséder un Empire mondial pour assurer son

¹¹ Marc FERRO, *La Grande guerre*, Paris, Folio, 1990, p. 39.

développement économique s'installa. Le géographe Friedrich Ratzel avait dans son ouvrage *Espace vital* (1901) développé l'idée selon laquelle chaque Etat en accroissement démographique doit étendre son «espace national» aux dépens d'autres peuples. La raréfaction des territoires vierges à la fin du XIXe siècle inaugura l'ère post-colombienne et provoqua des tensions qu'illustre la célèbre rencontre de Fachoda en 1898 entre les impérialismes français et anglais. Max Weber proclama en 1897 que seule la puissance militaire pourrait décider sur la part de la domination économique dans le monde et de ce fait aussi sur la prospérité de sa population. Lord Roseberry voyait dans l'Empire britannique une garantie d'assurer la prospérité aux générations futures. Certains comme Cecil Rhodes ou Joseph Chamberlain le concevaient comme une possibilité de résoudre les problèmes sociaux¹². Aussi bien les nationalistes anglais qu'allemands s'imaginaient pour cette raison qu'un jour ou l'autre, les deux nations devraient en découdre pour la lutte pour la suprématie mondiale. La course aux armements navals – la remise en question du «two power standard» (la flotte anglaise doit égaler les deux flottes européennes qui suivent additionnées) par l'Allemagne accentua les rivalités. La rivalité germano-anglaise était déclinée sous l'aspect d'une lutte finale inévitable entre deux races «montantes».

Toutes ces images stéréotypées ne pouvaient que promouvoir l'idée d'une guerre préventive. En d'autres termes, pour la plupart des mouvements nationalistes radicaux, la guerre n'était pas tant une question de légitimité qu'une question d'opportunité. Comme les autres nations étaient de toute manière perçues comme mal intentionnées et irréductiblement hostiles, le déclenchement d'une guerre devait uniquement dépendre de circonstances favorables.

La valorisation de la nation et de la guerre

La mutation identitaire des mouvements nationalistes – leur idéalisation de la patrie et en particulier leur messianisme – était particulièrement susceptible de promouvoir une irritabilité «ombrageuse» de la conscience nationale. Alors que les guerres du XVIIIe et du XIXe siècle étaient avant tout menées pour des intérêts de pouvoir, les mouvements nationalistes dans tous les Etats européens étaient disposés à faire des guerres pour la simple affirmation identitaire – le prestige, la gloire ou des vertus civilisatrices qu'ils crurent apporter au monde. Des visions «mégalo-manes» de la nation expliquent que ces mouvements considéraient déjà comme casus belli le refus d'accorder à leur nation un plus grand nombre de colonies. Durant les crises marocaines de 1905 et 1911, les nationalistes allemands et français étaient disposés à s'engager dans une confrontation armée.

¹² W.J. MOMMSEN, *Das Zeitalter des Imperialismus*, Francfort a. M., Fischer, 1969, p. 18.

L'infusion des doctrines social-darwiniennes au sein des mouvements nationalistes conduisait en même temps à une valorisation des valeurs «viriles». La guerre était encore présentée au début du XXe siècle comme étant courte et parfois même joyeuse. Seuls certains esprits éclairés comme H.G. Wells ou le russe I. Bloch avaient prédit une guerre longue et dévastatrice. En France, l'enquête d'Agathon, *Les jeunes gens d'aujourd'hui* (1910), révèle la résurgence de l'esprit nationaliste et cocardier d'une élite parisienne animée par le goût de l'action et du combat contre la décadence et l'intellectualisme. Le général Bonnal affirma que la guerre était «animatrice des progrès de l'humanité». Les crises marocaines avaient sans doute favorisé ce réveil des valeurs martiales. Même le socialiste et dreyfusard Charles Péguy (1873-1914) glorifia «le vieil honneur militaire, l'honneur de France». Cela était particulièrement vrai pour l'Allemagne wilhelmienne avec sa forte tradition militaire et la glorification de trois guerres victorieuses progressives. Le journal völkisch *Hammer* affirme ainsi en 1910: «la vie ne perd rien si une nation de valets périt. Cela crée de l'espace pour des nations meilleures». Dans presque tous les Etats, mais à un degré plus faible en Angleterre et en France, l'idée que seules les nations «faibles» cherchaient à éviter à tout prix une guerre était répandue. Certains penseurs et mouvements nationaux affirmaient même qu'une guerre pourrait revitaliser leur nation et la sauver de la décadence d'une trop longue période de paix. Si au cours du XIXe siècle, la guerre n'était pas encore perçue comme quelque chose de répréhensible, elle n'était pas exaltée comme fin en soi mais comme moyen éventuel de promouvoir des intérêts nationaux comme *ultima ratio*. En revanche avec l'apogée des mouvements nationalistes, la guerre reçoit souvent une connotation positive en devenant pour beaucoup «le père de toutes bonnes choses».

Les médiateurs et les vecteurs de cette idéologie

L'histoire des origines de la Première Guerre mondiale est encore trop souvent celle des «grands hommes» conduisant leurs peuples à la guerre. Pourtant, tous les grands Etats européens étaient depuis la fin du XIXe siècle confrontés à des mouvements de masse contestant l'ordre social – tels les partis socialistes – ou bien à ceux revendiquant une politique plus nationale – tels les mouvements pangermaniques, panslavistes ou les ligues coloniales. Même les Etats autoritaires – la Russie, l'Empire wilhelmien ou l'Autriche-Hongrie – étaient amenés à justifier et à légitimer leur politique dans ce contexte de politisation des masses.

La fin du XIXe siècle donne lieu à un changement profond des mentalités politiques, ce qui se reflète notamment dans une mutation des nationalismes. Le basculement le

plus significatif est la victoire de l'idée nationale sur les solidarités dynastiques et transnationales. Or, le nationalisme tel qu'il est propagé par les mouvements nationalistes à la fin du XIXe siècle n'est plus celui du libéralisme cosmopolite. Sous l'influence des idéologies raciales et social-darwiniennes, il change de signification. L'idée de Darwin de la sélection des «meilleurs» est transposée à la compétition entre les nations comprises de plus en plus souvent sous un angle ethnique.

Le nationalisme libéral de la *Paulskirche* (1848) fut progressivement discrédité par son incapacité à proposer un projet réaliste de l'unité allemande. Il se révéla incapable de contester le pouvoir aux hobereaux prussiens. L'unité allemande (1871) était menée sous l'égide de Bismarck par le «fer et le sang» et le contenu démocratique de l'idée nationale se trouva du même coup mis à mal. La pensée nationale de l'époque bismarckienne fut encore marquée par l'idée de *Machtstaat* (l'Etat de puissance) propagée notamment par l'historien Heinrich von Treitschke (1834-1896). En revanche, l'orientaliste Paul de Lagarde (1827-1891) manifesta déjà un antisémitisme violent dans ses écrits se servant des métaphores biologiques. Il préconisa d'exiler les Juifs à Madagascar en affichant une dureté implacable à leur égard : «On ne parle pas avec les bacilles et les trichines...mais on les extermine» (*Juden und Indogermanen*, 1888)¹³. Cependant, dans l'ensemble le nationalisme de l'époque bismarckienne était certes devenu hostile au libéralisme, mais son expression était encore modérée par des traditions culturelles et l'étatisme prussien.

C'est à partir des années 1890 que l'on assista à l'éclosion de thèmes raciaux avec des penseurs tels que Houston Stewart Chamberlain (1855-1927), auteur de l'ouvrage *Les Assises du XIXème siècle* (1899), les leaders de la Ligue pangermaniste (1891/94), Ernst Hasse (1846-1908) et Ernst Class (1868-1953) ou des anthropologues comme Ludwig Woltmann (*Anthropologie Politique*, 1903). Ces auteurs affirment la nécessité de prévenir les mélanges raciaux en établissant une distinction entre *Staats- und Volksfremde* (Ernst Class, «étrangers à l'Etat et étrangers au peuple»). Le *Volk* (peuple au sens ethno-linguistique) prime pour eux sur tous les autres intérêts. Ils considèrent les « Germains » comme berceau de l'humanité. Cette croyance dans la supériorité légitime des prétentions hégémoniques ou annexionnistes comme l'ambition de créer une Europe centrale germanique englobant même une partie de la Russie (Josef Reimer, *L'Allemagne pangermanique*, 1905)¹³.

Les thèses de ce nationalisme à la fois pangermanique et messianique se diffusèrent considérablement dans l'Allemagne wilhelmienne. Ainsi, *les Assises du XIXème siècle* ont connu très rapidement un grand succès et furent tirées en 1915 à 100.000 exemplaires. Guillaume

¹³ Voir Hannah ARENDT, *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*, Paris, Fayard, 1982.

Il a même reçu Chamberlain en 1901 au château de Liebenberg qui appartenait à son conseiller et ami Eulenberg. Le chef d'Etat-major Moltke en fut également impressionné. Si la ligue pangermanique était numériquement modeste (environ 20.000 adhérents), ses idées furent reprises par une partie de la presse et des associations nationalistes. Certains grands quotidiens comme les *Leipziger Neueste Nachrichten* (au tirage de 200.000 exemplaires), dirigé par Paul Liman, un homme de confiance du Kronprinz (prince héritier), la *Tägliche Rundschau* (60.000-80.000) ou la *Post* (14-15.000) étaient dirigés par des sympathisants ou des membres de la ligue¹⁴. Certes, le nationalisme ordinaire de l'époque wilhelmienne était moins doctrinaire et annexionniste que ces écrits. Cependant, un racisme plus vague – contre les peuples slaves – ainsi que la conviction que l'Allemagne était entourée de puissances «jalouses» et mal intentionnées était devenu un lieu commun et même répandu dans les manuels scolaires.

L'épanouissement du darwinisme social

La première preuve tangible d'une application des « principes darwiniens » à la politique de l'Allemagne apparaît en 1866 dans un hebdomadaire se consacrant à l'étude des questions géographiques et ethnographiques *Das Ausland* (l'étranger). Le géographe Oskar Peschel, l'un des maîtres de Friedrich Ratzel, y justifie la politique bismarckienne à l'égard de l'Autriche en insistant sur le fait que le succès historique appartient toujours au plus fort et que cette justice historique est aussi valable «qu'une loi naturelle». Darwin retrouverait la lutte pour l'existence aussi dans l'histoire humaine. Ce sont des organisations nationalistes comme la « Ligue Pangermanique », la « Ligue navale » (1897) ou la « Ligue Militaire » (1912) qui vulgarisent à la fin du siècle les thèmes darwiniens et raciaux au sein de la société allemande. La guerre avait une connotation positive pour la plupart de ces darwinistes sociaux. Pour Friedrich von Bernhardi dans *L'Allemagne et la prochaine guerre* (1912), « la guerre est tout d'abord une nécessité biologique, un régulateur dont on ne peut se passer, parce que sans elle il se produirait un développement malsain exclusif de tout perfectionnement de l'espèce ». De grands journaux, comme la *Tägliche Rundschau*, la *Post* ou les *Berliner Neueste Nachrichten*, popularisaient cette vision en approuvant sans réserve les thèses de Bernhardi.

La plupart des historiens suggèrent que les formules explicitement raciales et belliqueuses du darwinisme social étaient plus fortement répandues en Allemagne qu'ailleurs, ce

¹⁴ T. LINDEMANN, *Les doctrines darwiniennes et la guerre de 1914*, *op. cit.*

qui est du à un certain nombre d'aspects spécifiques de l'histoire et de la société allemandes. Tout d'abord pour un pays récent et puissant comme l'Allemagne wilhelmienne, à forte croissance quantitative (démographique) et qualitative (économique, scientifique, culturelle), le darwinisme social était particulièrement attirant car celui-ci devait la rendre confiante dans l'avenir. A l'inverse, la résonance moins forte de cette doctrine en France s'explique sans doute par le fait que celle-ci ne pouvait que la rendre pessimiste. Avec l'unification de 1871, l'Allemagne devenait quasiment du jour au lendemain la superpuissance sur le continent européen. Disraeli, dans son discours du 9 février 1871, qualifie ce brusque changement de «révolution allemande» et il le tient pour plus significatif que la Révolution Française. La dynamique économique et démographique de l'Allemagne pouvait être perçue comme étant le signe tangible que la nation germanique représentait l'avenir de l'humanité. Il n'est donc pas étonnant que les axiomes sociaux darwiniens se répercutent le plus massivement dans un pays dont la puissance se développait.

Le darwinisme social dans la politique allemande

Le pouvoir « cognitif » du darwinisme social

Dans l'ensemble des Etats européens, les valeurs et les institutions militaires étaient fortement valorisées. En Allemagne, l'armée jouissait d'un prestige énorme à la suite de ses trois guerres victorieuses. Etre officier de réserve était un signe d'appartenance à la bonne société. Si les dirigeants allemands n'adhéraient pas à la glorification pangermaniste de la guerre, ils souscrivaient néanmoins à la croyance selon laquelle les guerres sont aussi «inévitables» et nécessaires que des orages. Dans l'optique social-darwinienne, l'épreuve de force entre peuples en déclin et peuples jeunes était de toute manière inévitable. Le fatalisme belliqueux du chancelier Bethmann Hollweg était stimulé par sa lecture de Darwin et des social-darwinistes allemands comme David Strauss ou Heckel. Strauss affirme notamment: «De même que l'énergie électrique des orages se décharge de temps en temps, il s'accumule dans la vie des peuples de temps en temps des matières bellicistes»¹⁵. Pour le chancelier Bethmann, il était impensable d'éviter la guerre: «Nous pouvons seulement tenter de différer son avènement aussi longtemps que possible... La loi ancienne selon laquelle le faible sera une proie du plus fort est toujours valable». Pendant la crise de juillet, le chancelier affiche ce que l'ex-chancelier Bülow qualifia de «fatalisme guerrier impardonnable». Peu après le déclenchement de la guerre, le comte Bülow aurait demandé au chancelier: « Comment en est-on arrivé là ? ». Son successeur aurait répondu: « Si je le savais ! Mais il s'agit seulement d'un orage fort et court ». Cette « molle théorie de la fatalité »

(Bülow) eut une traduction immédiate dans les faits : le 30 juillet, Bethmann exclut ainsi toute possibilité d'éviter et de maîtriser la crise: «Le contrôle est perdu et la pierre s'est mise à rouler»¹⁵.

Les perceptions faussées des intentions russes

En ce qui concerne les intentions russes, les dirigeants allemands considéraient la Russie depuis la première guerre balkanique 1912/13 comme une puissance farouchement hostile à leur égard. Ils ramenaient principalement cette hostilité à un antagonisme racial entre « Slaves » et « Germains ». Une telle perception devait naturellement encourager les décideurs allemands à mener une sorte de « guerre préventive ». Ils parvinrent à la conclusion que la Russie projetait d'agresser l'Allemagne en 1916/17, c'est-à-dire au moment où celle-ci aurait achevé la construction de son réseau ferroviaire en direction de l'Ouest. Cette supposition, démentie par des recherches historiques¹⁶, était fondée sur la croyance qu'une lutte finale entre les « Slaves » et les « Germains » était imminente. De ce point de vue, le chancelier avait du mal à comprendre l'attitude de l'Angleterre, qui dit-il le 4 août 1914 à l'ambassadeur anglais Goschen, combattrait désormais contre « une nation ethniquement parente ». Le secrétaire d'Etat Jagow affirme de son côté: « Toutes les grandes catastrophes de l'histoire mondiale ont des causes plus profondes. Ici c'est l'opposition du monde slave contre le monde german »¹⁷. Quant à l'Empereur Guillaume II, il était encore plus fortement convaincu que la Russie « slave » préparait une guerre d'agression; quiconque en doutait méritait « d'être immédiatement envoyé dans l'asile d'aliénés de Dalldorf »¹⁸. Pendant la crise de juillet, il rappelle la nécessité de contenir le « flot du slavisme » qui menace de détruire la monarchie danubienne. Le soutien inconditionnel de l'Autriche-Hongrie s'imposait déjà à lui en 1912 comme un impératif absolu. Il s'agissait pour lui de riposter aux menées agressives du « slavisme » :

Si on nous oblige à saisir les armes, nous combattons pour nous et pour aider l'Autriche et non pas seulement pour nous protéger contre la Russie. Nous nous défendons contre les Slaves en général et pour rester Allemands... La lutte raciale des

¹⁵ Voir T. LINDEMANN, *op. cit.*, p. 203-217.

¹⁶ R.H. ALLSHOUSE, *Aleksander Izvolski and Russian Foreign Policy*, Case Western Reserve University, 1977.

¹⁷ G. V. JAGOW, *Ursachen und Ausbruch des Weltkrieges*, Berlin, 1919, p. 100.

¹⁸ F. THIMMA, *Grosse Politik der Europäischen Kabinette*, No. 15861, 13.6.1914 (notes marginales).

Germaines contre les Slaves est imminente...Une lutte raciale qui nous ne sera pas épargné¹⁹.

La perception de la Russie comme puissance montante

Les dirigeants allemands prenaient ainsi consciemment le risque de déclencher une guerre mondiale tout en préférant les solutions d'un conflit localisé (entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie) ou limité (sans l'Angleterre). En revanche la question de savoir pourquoi les décideurs allemands ont pris consciemment le risque de déclencher une guerre mondiale tout en sachant qu'ils pourraient la perdre est plus contestée. Le journaliste Theodor Wolff décrit l'atmosphère extrêmement tendue – « fantomatique » (*gespensterhaft*) – du ministère des Affaires étrangères le 29 juillet qui lui semble due à une politique de la « roulette russe »: « C'était une atmosphère comme dans un casino où les perdants nerveux et les 'beaux' aux larges épaules qui risquent la dernière mise au moment où s'approche déjà la levée de l'aube blême »²⁰.

Le «*brinkmanship*» (politique du bord de l'abîme) allemand pendant la crise de juillet reste incompréhensible si l'on ignore l'image qu'avaient les dirigeants allemands des autres puissances et surtout de la Russie. Rétrospectivement, le chancelier Bethmann Hollweg avoue ainsi au député Conrad Haussmann en 1917 : « Oui, mon Dieu, dans un certain sens c'était une guerre préventive ». Le chancelier était motivé par le souci que « la guerre serait dans deux ans encore plus inévitable, dangereuse, et vraisemblablement sans aucune chance de succès »²¹. Cette évaluation erronée des capacités futures de la Russie fournit l'une des clefs de compréhension du comportement conflictuel de la diplomatie allemande. Ce jugement était motivé par une perception « social-darwinienne » des rapports de forces qui faisait de la croissance démographique un critère infallible pour déterminer les puissances de l'avenir. C'était la transposition de l'idée de Darwin que le plus apte produit aussi le plus de descendants – d'où la surestimation de ce facteur dans l'évaluation du rapport de forces international. Alors que la France était aux yeux des dirigeants allemands une « puissance décadente », le chancelier avait tellement peur de la Russie qui « grandit sans cesse » qu'il avait décidé de ne plus planter d'arbres dans son domaine de Prusse orientale car en quelques années les « Russes » seraient installés²². Le journal de Kurt Riezler, le conseiller le plus proche du chancelier Bethmann Hollweg pendant

¹⁹ T.LINDEMANN, *Les doctrines darwiniennes...*; *op. cit.*, p. 236-238.

²⁰ Theodor WOLFF, *Der Krieg des Pontius Pilatus*, Zurich, 1934, p. 337 sq.

²¹ Cité par Wolfgang STEGLICH, *Die Friedenspolitik der Mittelmächte 1917/18*, tome 1, Wiesbaden, 1964, p. 418.

²² T. LINDEMANN, *op. cit.*, p. 261.

la crise de juillet, révèle une véritable obsession de la croissance démographique russe. Les confidences du chancelier traduisent nettement une appréciation pessimiste voire désespérée sur les chances de l'Empire allemand de pouvoir résister dans un avenir proche au rouleau compresseur. Le 7 juillet, le journal de Riezler rapporte ces propos: « La puissance militaire russe grandit rapidement...L'avenir appartient à la Russie qui grandit sans cesse et qui nous accable comme un cauchemar de plus en plus pesant ». Le 20 juillet: « Encore une fois sur la force explosive de la Russie. Dans quelques années, elle sera imparable surtout si la constellation européenne reste inchangée...Elle (la Russie) est devenue trop puissante »²³. Des propos de Bethmann Hollweg qu'éclaire Kötzschke qui écrit dans sa biographie de Bethmann: « Le chancelier est un admirateur de Darwin dont il s'est beaucoup occupé pendant toute sa vie »²⁴.

Aux yeux des dirigeants allemands, cette forte croissance démographique transformait inévitablement la Russie en puissance agressive. Dans leur optique malthusienne, seule l'expansion territoriale pouvait offrir un débouché à la croissance démographique. Ainsi G. Jagow, le ministre des affaires étrangères, affirme :

La Russie, avec son penchant expansionniste et l'expansion rapide de sa population, a toujours été un danger pour l'Europe. La collision de l'empire moscovite avec ses voisins ouest-européens doit finalement se produire comme une loi naturelle inévitable²⁵.

Plus grave encore, la Russie en raison de l'immensité de son espace et de ses ressources naturelles, paraissait disposer de plus de possibilités de se développer que l'Allemagne. D'où le caractère menaçant de la croissance russe qui semble se consolider au niveau interne avant de se projeter au-delà de ses frontières: l'Allemagne attend en quelque sorte impuissante le déferlement de la « vague russe » car elle ne saurait développer son potentiel de croissance intensive. C'est une fois encore Riezler qui explique les pensées du chancelier :

Le chancelier a parlé de cette croissance avec une rare franchise (il se réfère probablement au discours du chancelier devant le Reichstag du 7 avril 1913²⁶)... Il a parlé des braillards panslavistes mais il a sans doute pensé à ce profond nationalisme russe et les dispositions militaires ne sont compréhensibles que si on considère le

²³ K. RIEZLER, *Tagebücher, Aufsätze, Dokumente*, Göttingen, 1972.

²⁴ H. KÖTZSCHKE, *Unser Reichskanzler*, Berlin, 1916, p. 128.

²⁵ G. VON JAGOW, *Ursachen und Ausbruch des Weltkrieges*, Berlin, 1919, p. 193.

²⁶ Dans ce discours qui alarma les cabinets européens, le chancelier proclama «Je ne dis pas qu'un affrontement entre le slavisme et le germanisme soit inévitable...mais l'Allemagne doit être plus vigilante qu'aucune autre nation».

mouvement panslaviste comme un danger pour l'avenir...Il n'y a pas encore un "trop tard" pour cet empire. Ses vraies questions vitales sont à l'intérieur²⁷.

Ces perceptions avaient peu de choses à voir avec la réalité : la Russie était d'un point de vue qualitatif (cohésion nationale, développement industriel, niveau technologique, éducation) beaucoup plus faible que l'Allemagne. Son niveau d'industrialisation par habitant était plus de quatre fois inférieur à l'Allemagne et sa part dans la production industrielle mondiale représentait un peu plus de la moitié de celle de l'Allemagne en 1913.

Le pouvoir «normatif» du darwinisme social

Le darwinisme social et l'exaltation de la nation comme valeur suprême ont constitué les intérêts potentiellement belliqueux des dirigeants européens (par exemple celui de faire de l'Allemagne une grande puissance maritime et coloniale). Au début du XXe siècle la référence nationale avait non seulement complètement supplanté la solidarité monarchique mais les dirigeants des grandes puissances européennes avaient tous une image supérieure voire idéalisée de leur propre nation. Même l'universalisme démocratique, égalitaire et fraternel de la France devient paradoxalement à la fin du XIXe siècle l'instrument d'une politique d'expansion censée porter la civilisation française dans les profondeurs de l'Afrique. Clemenceau, à l'origine un adversaire farouche de la politique impérialiste en Indochine (1883, protectorat sur l'Annam; 1887, l'union indochinoise) approuve ainsi deux décennies plus tard comme président du Conseil (1906-1909) la présence française au Maroc. De même, l'Amérique de Théodore Roosevelt annexe Hawaï, puis, à la suite de la guerre hispano-américaine (1898-1899), les Philippines, Cuba, l'île de Guam et Porto-Rico en ayant le sentiment d'être « mandataire au nom de Dieu de la civilisation dans le monde...le Dieu tout-puissant qui nous a marqués comme son peuple élu pour conduire le monde vers sa régénération ». Les dirigeants allemands estimaient eux aussi avoir droit à une «place au soleil» et développaient un complexe d'infériorité envers la Grande-Bretagne. L'Allemagne était en tant que challenger principal de la suprématie anglaise le «parvenu» en Europe et en tant que tel, particulièrement sensible à tout ce qui touchait à la question de l'honneur et du prestige national. Les dirigeants allemands refusaient l'idée d'une alliance germano-anglaise par crainte de devoir se contenter d'un rôle de «brillant second » (*Juniorpartner*). Toutes ces données sont à l'origine d'une véritable « blessure narcissique », notamment chez l'Empereur Guillaume II, blessure d'autant plus profonde qu'elle ne correspondait pas à l'image virile qu'avaient les décideurs wilhelminiens de l'Allemagne.

²⁷ RUEDORFFER (K. Riezler), *Grundzüge der Weltpolitik in der Gegenwart*, Stuttgart-Berlin, 1914, p. 74.

Non seulement les puissances européennes visaient à confirmer leur statut mais elles avaient une image très « virile » de leur propre nation. La circulation des idées social-darwiniennes renforça encore la sensibilité nationale en suggérant l'idée qu'une politique apaisante serait uniquement propre aux nations « faibles » et signe de décadence. Les décideurs allemands avaient mal vécu leurs échecs diplomatiques lors des deux crises marocaines (1905, 1911). Dans un mémorandum de 1911, le jeune Moltke exhorte Bethmann Hollweg à se préparer à la prochaine guerre qui serait un « jugement dernier » (*Jüngstes Gericht*) où se déciderait l'existence de l'Allemagne²⁸. Les militaires jugeaient la politique du chancelier « molle » et peu conforme à la vitalité des « peuples plus jeunes ».

On a jusqu'ici négligé d'expliquer pourquoi la Première Guerre mondiale a été déclenchée par l'assassinat de l'archiduc à Sarajevo et non pas avant ou après. Le seul historien qui a pris au sérieux cet événement est l'américain Sidney B. Fay. Il remarque à la dernière page de son ouvrage: « Il est fortement douteux d'affirmer que toutes ces tendances dangereuses auraient effectivement conduit à la guerre, si n'avait pas eu lieu l'assassinat de François-Ferdinand »²⁹. De nombreux indices permettent d'affirmer que cet « événement » était bien plus que l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Les décideurs autrichiens et allemands pouvaient difficilement ne « rien faire » sans compromettre leur prestige de grandes puissances.

En Autriche-Hongrie, la décision d'adresser un ultimatum inacceptable à la Serbie ne fut prise que le 14 juillet lors d'une réunion avec Berchtold et le premier ministre hongrois, Tisza. Ce dernier s'était longtemps farouchement opposé à une guerre contre la Serbie car il estimait que le dualisme austro-hongrois pourrait être remis en question par des annexions territoriales et l'augmentation de la population slave dans l'Empire. Il nourrissait également des doutes sur la responsabilité du gouvernement serbe dans l'assassinat de Sarajevo. Sans l'approbation de Tisza, l'ultimatum n'aurait pas pu être adressé à la Serbie. De plus, sans son opposition initiale la guerre « locale » serbo-autrichienne aurait eu lieu plus tôt. Il n'est pas à exclure que les puissances de l'Entente mises devant le « fait accompli » auraient peut-être renoncé à s'engager dans une guerre mondiale pour la Serbie. Afin de comprendre une partie importante des origines de la Première guerre mondiale, il importe de savoir pourquoi Tisza changea son orientation au cours de la crise. Or, il semble précisément que des motivations de prestige - l'honneur national - ont joué un rôle déterminant dans son changement d'attitude. Jean-

²⁸ Voir T. LINDEMANN, « L'idéologie de l'offensive dans le plan Schlieffen », *Stratégique*, 1/98, p. 167-194, et p. 182.

²⁹ Sidney B.FAY, *The Origins of the World War*, 2 volumes, New York, MacMillan, 1928, réédition Free Press, 1966, II, p. 558.

Jacques Becker met en avant le poids de l'agitation nationaliste en Serbie et en Russie dans la modification de ses positions. Selon lui, Tisza était fortement irrité par l'attitude provocante de la presse serbe. Le ministre serbe en Russie, Miroslav Spalaikovic, rejetait dans une interview donnée au journal russe *Veebernoye Vremya*, toute la responsabilité de l'attentat sur les Autrichiens³⁰. Dans une lettre du 26 août 1914, Tisza remarque rétrospectivement face à cette situation que « nous ne pouvions pas agir autrement, mais j'ai été au désespoir d'agir ainsi ». Cette vision est confirmée par un rapport de l'ambassadeur allemand à Vienne, Tschirschky au chancelier Bethmann Hollweg, daté du 14 juillet 1914. Selon Tschirschky, Tisza aurait pris conscience que la monarchie devrait prendre des mesures énergiques pour prouver sa « force vitale » car le ton de la presse serbe serait intolérable³¹. Son souci de démontrer la « force » de la monarchie fut probablement encore exacerbé par les responsables allemands qui firent plus ou moins subtilement comprendre à Tisza que l'Autriche perdrait son statut d'allié précieux si elle tolérait la provocation serbe.

Les questions de prestige et de statut ont certainement aussi inspiré l'aventurisme de Conrad von Hoetzendorff et de Berchtold. Selon le politiste anglais Ralph White, leur crainte d'être humiliés et de perdre le statut de grande puissance « virile » était probablement encore plus grande que la crainte d'être exposés à une quelconque attaque³². Ils partageaient la conviction que quelque chose devrait être fait pour préserver le statut autrichien de « grande puissance ». Selon Hoetzendorff, une action contre la Serbie relevait moins du souci de « punir » des voyous pour un assassinat que de la question pratique de réaffirmer le prestige d'une grande puissance et de choisir ainsi entre l'étranglement ou au contraire d'entreprendre un dernier effort pour prévenir la destruction de la monarchie danubienne.

Les propos des décideurs allemands reflètent également leur peur d'être perçus comme « mous » et « faibles » s'ils ne réagissaient pas à cette provocation. L'Empereur Guillaume II était particulièrement sensible à cet aspect des choses et ce d'autant plus qu'une partie de la presse nationale le qualifiait déjà de « Guillaume le timide, le valeureux poltron ». Ses propos « cette fois-ci je ne retourne pas ma veste » du 6 juillet (un jour après son fameux chèque en blanc³³ à l'Autriche) et trois fois répétés illustrent cet état d'esprit³⁴. Le jeune Moltke renforça naturellement l'Empereur dans sa fermeté. Pour lui, seuls les peuples « faibles » sont pacifiques

³⁰ J.-J. BECKER, *L'année 1914*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 67.

³¹ I. GEISS, *Juli 1914*, Düsseldorf, Fischer, 1968, p. 93.

³² R.-K. WHITE, *Nobody wanted war*, New York, Arbor, 1970, p. 7.

³³ Le 5 juillet l'Empereur donne «carte blanche» à l'ambassadeur autrichien en encourageant l'Autriche pour utiliser le «moment favorable» pour une action contre la Serbie.

³⁴ F. FISCHER, *Krieg der Illusionen*, *op. cit.*, p. 131 sq.

tandis que les « peuples jeunes » doivent être forts et notamment refuser des stratégies militaires défensives.

Enfin les décideurs français et russes étaient également décidés à se montrer « fermes » dans la crise de juillet d'autant plus qu'une grande partie de leur presse nationale était remontée contre les Autrichiens et leur ultimatum humiliant adressé à la Serbie. Le conseil des ministres russes, réuni dès le 24 juillet, jour où l'ultimatum fut connu, réaffirma ainsi à l'unanimité que « l'honneur de la Russie, sa dignité, sa mission historique, si elle veut conserver son rang en Europe, exigent qu'elle soutienne la Serbie, et cela, s'il le faut par les armes ».

Face à ces identités nationales à la fois idéalisées et irritables, la marge de manœuvre des diplomates pour résoudre pacifiquement la crise paraissait très réduite.

« Le musée est la carte d'identité de l'être social... » L'usage des savoirs sur le patrimoine industriel dans les élections municipales de la Communauté Le Creusot-Montceau-les-Mines

Jo Ann CAMPION (Université de Bourgogne)

Se pencher sur l'utilisation des savoirs sur le patrimoine industriel lors des élections municipales dans la communauté Le Creusot-Montceau-les-Mines n'est pas chose aisée. Ces savoirs développés par l'écomusée n'apparaissent que très peu dans les discours politiques et dans les professions de foi. Pourtant, le patrimoine industriel et l'écomusée semblent avoir occupé une grande place sur ce territoire dès les années 1970. A cette période naît une structure issue du courant de la nouvelle muséologie³⁵ et dans le même temps apparaissent peu à peu des friches industrielles, un patrimoine en devenir. Si l'écomusée occupe une place importante au Creusot et dans la vie des habitants, c'est qu'il s'y substitue peu à peu aux Schneider patrons omnipotents et omniprésents de l'usine et de la ville³⁶. Quant aux friches industrielles, elles prennent la place que les usines et les mines laissent peu à peu en disparaissant. La crise industrielle fait apparaître un trou béant au milieu des villes, recomposant le paysage et obligeant un territoire à se repenser. En cherchant à mieux connaître cet espace, en valorisant ce qui le compose et donc son industrie (en vie ou en friche) en partageant ces savoirs avec ses habitants, l'écomusée se donne une mission d'éducation de la population et influe sur les politiques menées. Dès lors, sa prise en compte dans les politiques municipales semble inévitable. Cela n'est pourtant pas évident et les termes «écomusée», «patrimoine industriel» ou «archéologie industrielle» n'apparaissent que tardivement dans les programmes politiques alors que d'autres villes françaises

³⁵Le courant de la nouvelle muséologie naît au début des années 1970. Très actif, il remet en question le musée, ou plutôt ce qu'il est devenu et tente de trouver une solution pour sauver le musée de sa mort prochaine. Le musée est alors élevé au rang d'instrument politique censé abolir la distance entre le public et le contenu du musée. H. de VARINE, « L'écomusée (1978) », dans A. DES VALLEES, *Vagues, une anthologie de la nouvelle muséologie*, Mâcon, éditions W-MNES, 1992.

³⁶*Les Schneider, Le Creusot, une famille, une entreprise, une ville : 1836-1960*, – Musée d'Orsay, 27 février, 21 mai 1995, catalogue réalisé par Dominique SCHNEIDER, Caroline MATHIEU et Bernard CLEMENT, Paris, A. Fayard, 1995, 366p.

font des politiques culturelles leur nouveau champ d'action³⁷. Nous nous sommes donc penchés sur les raisons de cette omission, sur la place réelle occupée par l'écomusée et le patrimoine industriel, dans les discours, dans la vie de ce territoire, dans les représentations des habitants et dans celle des élus durant une trentaine d'années. A partir des professions de foi des candidats aux élections municipales et cantonales depuis les années 1970, à partir des archives de l'écomusée, cette intervention se veut un constat, propose quelques explications et quelques pistes à explorer.

La constitution d'un savoir localisé : l'éco-musée et le patrimoine industriel

La communauté Le Creusot-Montceau-les-Mines est un territoire particulier dont l'histoire et la physionomie sont, depuis deux siècles, entièrement dessinés par l'industrie. L'industrie minière, qui recouvre un large espace allant du Creusot jusqu'à Blanzky, est à l'origine de la création de communes, de la transformation de hameaux en petites villes, ainsi Montceau-les-Mines. Créée par l'implantation de la mine et de la verrerie, la ville du Creusot deviendra le fleuron de l'industrie sidérurgique, abritant les Schneider, maîtres de forges du Creusot³⁸. Cette grande industrie sidérurgique connaît des difficultés dès les années 1960. L'écomusée est une conséquence de la fusion des anciennes usines Schneider, la Société des Forges et Ateliers du Creusot (SFAC), et de la Compagnie des Aciers et Forges de la Loire (CAFL) en 1970. La société issue de cette opération prend le nom de Creusot-Loire et décide de céder les actifs non productifs de la SFAC: les écoles, hôpitaux, églises du Creusot construits par les Schneider. Ainsi, le château de la Verrerie, leur ancienne demeure patronale, est vendue à la mairie qui, pour l'occuper, décide de créer un musée de l'industrie creusotine. Le projet est confié à Marcel Evrard, un ethnologue dont l'exposition sur l'art africain présentée à LARC³⁹ avait fortement impressionné élus et habitants. Sous son impulsion et celle de Hugues de Varine⁴⁰, le projet prend une tournure différente et très ambitieuse. Répondant à la remise en cause de la muséologie dite «classique», s'esquisse l'ébauche d'une structure à la fois lieu de recherche, d'éducation, d'appropriation de son histoire, très éloignée de la vitrine industrielle espérée par Creusot-Loire. Le concept muséal développé par les deux hommes intègre les critiques de la muséologie dite

³⁷ Philippe POIRRIER, *Histoire des politiques culturelles de la France Contemporaine*, Dijon, Bibliest, 1996, p.57.

³⁸ C. DEVILLIERS, B.HUET B., *Le Creusot, Naissance et développement d'une ville industrielle (1782-1914)*, Paris, Seyssel, Champ Vallon, 1981, 287p.

³⁹ Un Centre d'Action Culturelle a été créé dans les années 1960 au Creusot.

⁴⁰ Hugues de Varine est le successeur de Georges-Henry Rivière à la tête de l'ICOM (International Council of Muséum).

classique, accusée de tuer le musée. Il prend le nom d'écomusée⁴¹. L'ambition principale de ce nouveau musée est de replacer le visiteur au centre de ses préoccupations⁴². L'importance des collections est secondaire. D'ailleurs, le musée n'en a pas : elles sont le lieu qu'il occupe. En effet, le projet développé imagine un musée de territoire et qui le raconte. Chaque composante de ce territoire intègre le projet muséal, jusqu'à faire partie de ses collections. Pour coller au mieux à cette logique, le musée éclaté⁴³ développe des antennes thématiques à différents endroits de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM), chacune exploitant un élément identitaire fort du territoire. Il déploie également des structures de recherche et d'éducation afin de remplir les missions qu'il s'est assigné vis-à-vis de ses visiteurs, les habitants de la CUCM⁴⁴ : un Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE), un institut d'histoire préhistorique et archéologique, un institut de recherche sur l'histoire du développement industriel⁴⁵. L'écomusée développe toutes sortes de savoirs, faisant appel aux habitants et intervenir universitaires et spécialistes. L'objectif central reste la définition de l'identité d'un territoire et de ses habitants : « Le musée est la carte d'identité de l'être social, en tant qu'individu, membre d'une société, citoyen. Il exprime cette identité non par des mots, mais par des choses »⁴⁶.

De cette façon, l'écomusée souhaite que les habitants et les visiteurs conscientisent leur territoire et leur histoire, tout en percevant leur patrimoine afin d'en être fier et de progresser. L'industrie et l'empreinte qu'elle laisse sont un élément identitaire fort dans la communauté urbaine et l'écomusée tente de valoriser cet aspect en faisant sien un nouveau concept, le patrimoine industriel et son archéologie.

Apparu en France au début des années 1970, le patrimoine industriel répond à une volonté de ne pas perdre les traces et la mémoire d'une industrie qui entre en crise et disparaît⁴⁷. Sa protection fait suite à une émotion populaire et des milieux intellectuels, face à la destruction des halles de

⁴¹ Contraction d'écologie et de « musée », ce nom, donné par Hugues de Varine, permet à l'écomusée d'échapper à la sentence des musées de France ne pouvant concevoir un musée sans collection, en passant sous la tutelle du jeune ministère de l'écologie. Un entretien avec Hugues de Varine, « L'écomusée, rêve ou réalité », dans A.DESVALLES, *Publics et Musées* ; n°17-18, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, janvier-juin 2000, juillet-décembre 2000, p.204

⁴² Hugues de VARINE, « Le musée au service de l'homme et du développement », dans A.DESVALLES (dir.), *Vagues. Une anthologie de la nouvelle muséologie*, vol.1, Mâcon, éditions W-MNES, 1992, p.54.

⁴³ G.-H RIVIERE., « L'écomusée, un modèle évolutif (1971-1980) », dans A.DESVALLES (dir.), *Vagues. Op.cit.*, 1992, p.443.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Archives de l'Ecomusée, *Fonds d'intervention culturelle, évaluation des résultats*, 1973.

⁴⁶ Hugues de VARINE, « Le musée au service de l'homme et du développement », art.cit., p. 54.

⁴⁷ E. de ROUX, G.FESSY, *Le patrimoine industriel*, Editions du Patrimoine, 2000.

Baltard en plein cœur de Paris en 1972⁴⁸. Extension du patrimoine dit « classique », le patrimoine industriel regroupe tous les vestiges de l'industrie qu'ils soient directement ou indirectement liés à la production industrielle (usines, infrastructures routières, habitat ouvrier...). Il est l'objet d'une discipline, l'archéologie industrielle qui allie recherche archivistique et pratique de la recherche sur le terrain (fouilles archéologiques industrielles, mais également observation du paysage...)⁴⁹. Développée par des associations d'anciens ouvriers qui se mobilisent contre la destruction de ce qui a été leur outil de travail, la sauvegarde du patrimoine industriel est pensée aussi par des universitaires (Maurice Daumas, Louis Bergeron, Denis Woronoff...). La Communauté urbaine devient rapidement un laboratoire de l'archéologie industrielle en France. Le développement de l'écomusée est intimement lié à la sauvegarde de ce patrimoine et participe à sa définition. Parmi les savoirs développés par l'écomusée, nombreux sont ceux qui ont trait à ce nouveau patrimoine : histoire industrielle et des techniques, histoire sociale, étude sociologique des villes industrielles. L'institut Jean-Baptiste Dumay, dirigé par Jean-Claude Beaune et traitant plus spécifiquement d'archéologie industrielle est à l'origine de publications très diverses notamment dans la revue, *Milieux*, qu'il développe⁵⁰. Plusieurs programmes de recherche sont menés sous la direction de l'écomusée et financés par l'Etat et les collectivités territoriales : de 1976 à 1978 est dirigé le premier inventaire du patrimoine industriel en France, une typologie pour ce type d'inventaire est alors mise en place⁵¹ ; en 1978, deux campagnes de fouilles archéologiques industrielles sont menées sur le site de la Fonderie Royale et sur celui de la 9^{ème} écluse à Écuisses (Canal du Centre); l'inventaire et le classement des archives industrielles des usines Schneider est initié par Bertrand Gille en 1975. La volonté de diffuser ces savoirs est constamment présente avec la publication de revues comme la dernière, *Patrimoine de l'industrie. Industrial Patrimony*, bilingue et internationale lancée en 1999 par Louis Bergeron, alors président de l'écomusée⁵². Dans un article «Bilan des politiques du patrimoine industriel», Jean-Yves Andrieux estime que les

⁴⁸ J.-Y ANDRIEUX, « Les politiques du patrimoine industriel en France (1972-2000), bilan et perspectives », dans POIRRIER P. POIRRIER et L. VADELORGE (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, Fondation Maison des sciences de l'homme, 2003, p.451.

⁴⁹ Cette définition du patrimoine industriel et de l'archéologie industrielle est minimaliste, il faudrait se référer aux écrits beaucoup plus généreux de Louis Bergeron, Denis Woronoff, Jean-Yves Andrieux...

⁵⁰ La revue *Milieux* succède en 1980 au *Bulletin du Centre de recherche sur la Civilisation Industrielle* créé en 1977 par l'écomusée.

⁵¹ Archives de l'écomusée.

⁵² *Patrimoine de l'industrie. Industrial Patrimony*, Écomusée de la Communauté Le Creusot-Montceau, Comité international pour la conservation du patrimoine industriel, 1999.

laboratoires de recherche liés à l'écomusée ont été une source d'idées pour bon nombre de chercheurs et de praticiens⁵³.

Du savoir au politique : une lente émergence

Élément omniprésent dans le paysage de la CUCM, le patrimoine industriel n'apparaît pas dans les professions de foi électorales des années 1970 et 1980. Les élections municipales des années 1970 n'abordent pas la question mais cela n'est pas surprenant. L'écomusée est en préfiguration⁵⁴ et les villes s'occupent alors très peu de culture. Les élections municipales de 1977 marquent l'arrivée de la gauche dans de nombreuses villes françaises. La CUCM n'échappe pas à ce phénomène et la ville du Creusot, qui avait toujours été sous le contrôle des Schneider et qui n'avait pour ainsi dire jamais eu de municipalité de gauche (hormis une courte parenthèse Paul Faure dans els années 1920), voit arriver à sa tête Camille Dufour, un ancien ouvrier tourneur de Creusot-Loire, militant de la CFDT et socialiste⁵⁵. En 1977, les équipes socialistes à la tête des municipalités font des villes un laboratoire pour la mise en œuvre de la politique culturelle socialiste⁵⁶. Il serait donc logique de voir apparaître, après 1977, quelques mots de politiques culturelles dans les discours politiques. Les élus parlent effectivement de quelques équipements culturels comme LARC au Creusot, les théâtres et bibliothèques des différentes communes mais jamais des projets développés par l'écomusée pourtant très présent⁵⁷. Cette absence est étonnante lorsque l'on connaît l'investissement de certaines communes dans l'écomusée : subventions, prêts de locaux, investissement personnel de certains élus⁵⁸. Les comptes rendus des conseils municipaux du Creusot attestent par exemple d'un soutien financier très important dès le départ. La reconnaissance de la nouvelle muséologie appliquée par l'écomusée, qui attire un grand nombre de chercheurs et fait l'objet de publications, n'est pas non plus exploitée par les candidats des élections. L'identité est une notion que l'on retrouve de façon inégale dans un certain nombre de professions de foi et dans les discours au cours de cette

⁵³ J.-Y ANDRIEUX., *art.cit.*, p.451.

⁵⁴ L'écomusée en tant que tel est inauguré en 1974, mais il développe déjà de nombreuses activités durant cette période de préfiguration.

⁵⁵ C.DUFOUR, *Le Creusot de 1960 à nos jours*, Le Creusot, Les nouvelles éditions du Creusot, 2003, 206p.

⁵⁶ P.POIRRIER, *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*, op.cit..

⁵⁷ Archives départementales de Saône-et-Loire.

⁵⁸ Ainsi, Louis Farastier, maire de Montchanin union de la gauche démocrate et socialiste, s'investit personnellement dans une tentative de sauvegarde de la Grande Tuilerie de Bourgogne, une usine qui avait fait vivre Montchanin et ses habitants.

trentaine d'années - « fils de mineurs », « brogélien (habitant du Breuil, une commune voisine du Creusot) depuis quatre générations», « issu de la classe laborieuse »- mais davantage pour se rapprocher de l'électorat que dans l'optique de transformation de la perception développée par l'écomusée. Ainsi la liste « Blanzly Avenir » dirigée par Bernard Chaillet (sans étiquette) en 2001 propose l'organisation de fêtes décentralisées dans les quartiers autour de thèmes proches des racines des habitants de Blanzly : le canal, la mine, la verrerie et l'agriculture sont aussi à l'honneur⁵⁹. Quels rapprochements peut-on faire entre un usage identitaire politique (identification à l'électorat) et les savoirs développés autour de l'identité par l'écomusée ? Il est à noter que l'identification à une activité industrielle se fait principalement dans les villes minières et en rapport avec la mine. Ainsi, au Creusot, le candidat socialiste Camille Dufour, ancien ouvrier des usines Schneider et délégué de la CFDT, ne revendique à aucun moment son appartenance au monde ouvrier creusotin. Toujours est-il qu'il y a une différence dans la revendication de son appartenance à un corps de métier entre mineurs et ouvriers sidérurgistes.

Le terme patrimoine industriel n'est pas employé et celui de « patrimoine » ne l'est que pour désigner le patrimoine ancien c'est-à-dire classique et naturel. Le développement touristique du territoire ne peut se faire qu'avec les lacs et étangs, les bases de loisirs, le canal. L'une des questions majeures qui se pose aux communes au moment de cette désindustrialisation : la gestion des friches industrielles (dépollution, réhabilitation, reconversion...), n'est pas évoquée jusque dans les années 1990. En 1995, une profession de foi emploie ce terme, celle du maire sortant de Sanvignes-les-Mines. Elle prévoit de valoriser les découvertes minières⁶⁰ et les qualifie alors d'« héritage du passé industriel » ce qui correspond à une définition du patrimoine industriel. Cependant, à aucun moment dans cette profession de foi, ces découvertes ne sont intégrées au patrimoine local et la façon dont la question est abordée laisse entrevoir qu'elles sont avant tout un problème qui se pose aux communes. S'il est vrai que ce type de trace pose la question de la réhabilitation et de la sécurisation du site, il est aussi abordé différemment dans d'autres régions minières. Ainsi la région Nord-Pas-de Calais a choisi de valoriser terrils et découvertes en tant que marqueurs identitaires, faisant partie intégrante d'un paysage transformé par l'activité humaine. D'autre part, les découvertes de Sanvignes-les-Mines ont été assimilées au patrimoine industriel par l'intercommunalité qui en a fait une étape du projet de route du patrimoine industriel initié et réalisé en partenariat avec l'écomusée⁶¹.

⁵⁹ Ibidem.

⁶⁰ Cratères immenses résultant de l'exploitation à ciel ouvert du charbon.

⁶¹ J.-A. CAMPION., *Les politiques du patrimoine industriel dans la CUCM (1970-2000)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Serge WOLIKOW, 2004, 204p.

Au cours des années 1990, les termes « archéologie industrielle » et « patrimoine industriel » font leur apparition dans les programmes électoraux et dans les documents de planification. Cette émergence est liée à une volonté de développer le tourisme industriel. Les concepts et notions s’y référant ne sont pas développés, l’histoire industrielle et des techniques, les recherches développées par l’écomusée n’y trouvent pas non plus leur place. Si aborder ces notions dans un discours politique n’est pas évident, il paraît étonnant de ne jamais retrouver les éléments du travail conséquent d’inventaire de l’ensemble du patrimoine industriel de la communauté, réalisé par Frédéric Pillet : c’est une base indispensable à tout travail de valorisation du territoire. Qui plus est, cette recherche est devenue un outil des politiques du patrimoine de la communauté urbaine et des communes⁶².

L’appréhension de ce patrimoine complexe est alors différente selon les personnes et les élus. Ainsi, pour André Billardon⁶³, le patrimoine industriel est assimilé à la friche industrielle et a donc toujours existé dès lors qu’il y avait une friche industrielle. Il semble ne pas avoir conscience du processus de patrimonialisation, de conscientisation qui transforme une friche en patrimoine⁶⁴. Il montre néanmoins une sensibilité réelle à ce patrimoine. D’autres, comme Didier Mathus, maire socialiste de Montceau-les-Mines, associe le patrimoine industriel à une image très sombre empreinte de souffrance et de mort, « de catastrophe, d’aliénation au travail, de noirceur (...) » et ne pouvant se détacher des problèmes engendrés par la désindustrialisation. Le patrimoine industriel est alors considéré comme une nostalgie d’intellectuels⁶⁵. L’usage qui est fait de ce patrimoine tient beaucoup à la perception de l’industrie, du territoire et de son identité.

Comment expliquer cette différence d’utilisation du patrimoine industriel et des savoirs développés par l’écomusée, voire cette absence de référence à une activité qui a rythmé la vie d’un territoire et à un musée qui a occupé une large place dans le débat public lors de la désindustrialisation ? Au Creusot, la demande de la municipalité de créer un musée de l’industrie semble aller dans ce sens et pourtant, la volonté politique et la relation avec l’écomusée n’est pas

⁶² Cet inventaire réalisé à partir de 1997 donne lieu à une réflexion sur les différents sites de la communauté. La CUCM s’engage par rapport à des sites majeurs et octroie des subventions en faveur de ce patrimoine (Compte Rendu du Conseil de Communauté du 26 mai 2000). L’inventaire peut être consulté sur le site du ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>.

Trois petits guides de la collection Itinéraires du patrimoine sont également parus : F.PILLET, *Le patrimoine industriel minier du bassin de Blanzey-Montceau-Le Creusot* ; *Le patrimoine industriel métallurgique autour du Creusot*, Dijon, Ed. Faton, 2000, 48p., 64p.; T.BONNOT, *L’industrie céramique des rives du canal du centre*, Dijon, Ed. Faton, 1997, 32p.

⁶³ Maire socialiste du Creusot, il succède à Camille Dufour en 1983.

⁶⁴ Entretien avec André Billardon, été 2004.

⁶⁵ Didier MATHUS, président de la Communauté Urbaine, « Séance d’ouverture du colloque », *Cilac 2004, L’Archéologie industrielle en France*, n°45, décembre 2004.

toujours très claire. Celui-ci ne peut vivre sans l'aide des collectivités territoriales et certains élus s'investissent énormément dans la vie de ce projet, dans la sauvegarde de sites industriels. A titre d'exemple, le maire de Montchanin mène un long combat auprès de l'écomusée pour la sauvegarde de la Grande tuilerie de Bourgogne, pour celle de la rotonde SNCF. Il permettra le recueil d'archives, la réalisation d'expositions et d'événements autour de ces thématiques. La ville du Creusot s'impliquera également dans la sauvegarde de sites, apportant les financements nécessaires à l'écomusée pour le rachat de la combe des mineurs et sa réhabilitation, ce qui permet la transformation de l'ancienne halle des grues et locomotives en bibliothèque universitaire, de l'atelier Nord-Ouest en université, la création du jardin des hauts fourneaux, sans oublier la mise en lumière de la cheminée en tôle rivetée, etc. D'autres reconnaissent à l'écomusée, une transformation de leur regard sur leur commune⁶⁶. Les activités de l'écomusée et les projets de conservation font l'objet de débats importants au sein des instances de décision de la communauté urbaine et sont à partir des années 1990 intégrés aux politiques de développement du territoire. Les partis politiques ont eu aussi une implication dans certaines structures de recherche de l'écomusée. L'institut Jean-Baptiste Dumay est créé avec le parrainage du parti socialiste et de Pierre Joxe et André Billardon en sera le président après la crise rencontrée par l'écomusée dans les années 1980⁶⁷. Et pourtant, ce n'est qu'à partir des années 1990, que les politiques en parlent et surtout dans les documents de planification (CPER, Pacte-urbain, contrat unique d'agglomération) qui prennent en compte le patrimoine industriel comme outil de développement du territoire.

Les causes d'une rencontre difficile

Quels éléments peuvent expliquer ce rapport ambivalent des politiques à l'écomusée, à l'archéologie industrielle, au patrimoine industriel ?

Le patrimoine industriel et l'écomusée se développent sans un contexte de crise industrielle majeure et généralisée à l'ensemble des activités de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines. Tandis que les politiques culturelles municipales se généralisent⁶⁸, le manque d'intérêt éprouvé ici peut ainsi s'expliquer. D'autant plus que pour certain, l'écomusée signe la fin de l'activité industrielle, du travail ouvrier et équivaut à un travail de deuil pas toujours

⁶⁶ Entretien avec Bernard Paulin, maire-adjoint à la culture de la ville du Creusot, été 2004.

⁶⁷ Archives de l'écomusée, CAZ du 28 mars 1988.

⁶⁸ P. POIRRIER « Introduction générale », P. POIRRIER. (dir.), *Les collectivités locales et la culture, les formes de l'institutionnalisation*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Fondation des sciences de l'homme, 2002.

accepté⁶⁹. La volonté politique est alors d'effacer les traces de cette crise industrielle en rasant les usines désaffectées. Le trou béant laissé par la plaine des Riaux en friche pose la question de l'image du Creusot : c'est ce que voient et montrent les journalistes en visite⁷⁰. Montceau-les-Mines résout le problème en masquant toutes traces de la mine: les derniers chevalements du puits Darcy disparaissent en 1992, malgré une importante mobilisation associative⁷¹.

Quant au projet développé par l'écomusée, il n'est pas tout à fait exempt d'idéologie communiste⁷². Dans un texte écrit en 1969, Hugues de Varine détaille un certain nombre de principes qu'il tentera d'appliquer à l'écomusée. L'instrument muséologique y est présenté comme une arme révolutionnaire et de développement pour une population, faisant référence de manière explicite à Lénine et Mao⁷³. Les recherches développées et les expositions font fréquemment l'objet de polémiques. C'est avec Creusot-Loire que les relations sont les plus tendues mais la critique du paternalisme schneidérien dérange aussi les élus⁷⁴. La ville du Creusot s'identifie à l'usine créée par les Schneider⁷⁵. La recherche scientifique, le regard sur le patrimoine industriel et le concept même de l'écomusée sont aussi des actes politiques⁷⁶. A la fin de ce siècle, la volonté des élus est clairement énoncée : il faut réfléchir au concept de l'écomusée qui ne peut rester celui de 1970⁷⁷. Les élus ne veulent plus de la vision de l'écomusée, les élus veulent un musée.

De plus, il semblerait que l'écomusée se soit écarté de sa démarche participative qui veut que toute la population collabore aux choix et réalisations de l'écomusée. D'une part, le comité des usagers ne comprend que des représentants de la population et n'a pas l'universalisme souhaité. Ce sont davantage les universitaires et spécialistes venus de l'extérieur qui concrétisent les projets

⁶⁹ P.MAIROT, «Identités et musées de société», Le GOFF (sous la présidence de), *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des entretiens du patrimoine, 6, 7, 8, janvier 1997, Editions du patrimoine, Fayard, p.163; O.DEBARY, *Le Creusot ou l'art d'accommoder les restes*, Paris, Editions du CTHS, 2002, 181p.

⁷⁰Entretien avec Camille Dufour, printemps 2004.

⁷¹ Compte rendu du conseil municipal de Montceau-les-Mines.

⁷² Hugues de VARINE, art.cit.

⁷³ O.DEBARY., op.cit., p.34.

⁷⁴ Ainsi Camille Dufour exprime le regret du plein-emploi de la période Schneider. Entretien, printemps 2004.

⁷⁵ L.BERGERON, op.cit..

⁷⁶L'article d'Yves Deforges dans la revue *Milieux* rendra les relations entre l'écomusée, la municipalité et Creusot-Loire très difficiles. Racontant le quotidien d'un dessinateur industriel de Creusot-Loire à la fin du XIXème siècle et au début du XXe siècle, l'article conclut en ces termes : « Hélas, hélas, hélas, trente ans plus tard, ces mêmes locomotives, sœurs de série parfois, tireront l'une vers l'autre les trains de la guerre (à Berlin ! Nach Paris!) : mais déjà, dans les bureaux de dessin (Schneider – Krupp, même combat), on s'affaire à concevoir, avec une symétrique ardeur patriotique, les canons de la victoire», Y. DESFORGES, « Dessins, desseins, destins », *Milieux*, n°0, Janvier 1980.

⁷⁷Entretien avec André Billardon.

de l'écomusée. La CUCM est devenue pour eux un immense laboratoire de recherche, objet d'étude grandeur nature, permettant l'observation et l'interrogation de sujets vivants, un laboratoire d'histoire orale. Dès ses débuts, l'écomusée est accusé d'intellectualisme esthétisant⁷⁸. La revue *Milieux* semble suivre cette démarche intellectuelle et s'éloigne peut-être de la pédagogie et de l'accessibilité voulue par l'écomusée. Par son caractère international, la revue *Patrimoine de l'industrie. Industrial Patrimony* ne vise-t-elle pas davantage un public universitaire et érudit ? L'écomusée ne s'est-il pas éloigné progressivement de ce qui faisait le cœur de son projet - ses habitants - et par la même occasion des élus de la CUCM ?

Enfin le dernier élément d'explication, et qui présente certaines ambiguïtés, tient dans l'institutionnalisation des politiques du patrimoine industriel. Les années 1990 marquent le début d'une prise en main complète des politiques du patrimoine industriel par les collectivités territoriales renforcée par la décentralisation. C'est à ce moment là que les termes de « patrimoine industriel » intègrent les discours et que l'écomusée semble enfin faire partie du territoire en tant qu'équipement culturel. Les politiques du patrimoine industriel se transforment, elles ne s'attachent plus à rendre au territoire et ses habitants son identité mais elles développent le tourisme industriel.

Le patrimoine était hier porteur, pour une population, d'une quête d'identité, dont il serait prétentieux d'affirmer jusqu'où elle fut menée. Il est devenu le support d'une image promotionnelle de la communauté urbaine. L'époque n'est plus à la transmission mais à la communication, au spectaculaire, à l'événementiel, au rapidement consommable⁷⁹.

Le processus de patrimonialisation et les vestiges de l'industrie sont contrôlés par les collectivités territoriales. L'écomusée est dépossédé de l'initiative pour ne conserver qu'un rôle de conseiller scientifique et d'animateur. Ce phénomène est flagrant lors des élections municipales de 2001 où la problématique des politiques culturelles et du patrimoine industriel intègrent les discours politiques⁸⁰.

Développés dans une période bouleversée par une crise industrielle sans précédents, les savoirs liés à la nouvelle muséologie et au patrimoine industriel semblent dans l'incapacité de se frayer un passage dans les discours politiques. Ils sont pourtant une donnée importante du développement culturel du territoire de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines des trente dernières années du XX^e siècle. Laboratoire de recherche grandeur nature, l'écomusée sera absent

⁷⁸Octave Debarry reprend ainsi les propos tenus par un collectif d'auteurs difficilement identifiables dans un article : « Un article, un jour », signé groupe VDM, Perpignan, 1973, 3p.

⁷⁹B.CLEMENT, *Usages du patrimoine autour de l'écomusée dur Creusot-Montceau*, 1973/2004, août 2004.

⁸⁰ Archives départementales de Saône-et-Loire.

du débat politique au plus fort de la crise industrielle. En proie lui aussi à une crise financière et de personne, il ne pourra empêcher les villes d'effacer nombre de sites, lieux de savoirs et de patrimoine, mais symboles de la déroute d'une industrie. C'est donc après avoir en partie pansé ces plaies que les communes se tournent sans rancœur ni appréhension vers leur histoire. Il a donc fallu un long processus d'absorption du patrimoine industriel et de l'écomusée pour que ces deux entités puissent intégrer les discours.

Jo-Ann Champion

Sur la place de la Faculté de Pharmacie de Paris dans l'organisation de la pharmacie en France entre 1941 et 1959 : Un pouvoir au crépuscule ?

Floriane Blanc

LEPS EA 4148 Université Lyon1

Dans le cadre d'une recherche sur la Faculté de Pharmacie de Paris entre 1920 et 1970, la question de la place accordée à la conception universitaire de la pharmacie, son exercice et son organisation par les successifs législateurs entre 1941 et 1959 est étudiée. En effet, le dépouillement des registres du Conseil de la Faculté révèle un aspect méconnu de cette phase déterminante dans la construction du socle de l'actuelle réglementation du secteur pharmaceutique : les tentatives de médiation de la Faculté de Pharmacie de Paris avec les pouvoirs politiques dans les différentes étapes de la réforme de la législation de la pharmacie au cours de la période.

Il faut ici identifier clairement les acteurs. Même si, en 1941, la Faculté de Pharmacie de Paris se présente au minimum comme la voix des Facultés de Pharmacie, voire comme le porte-parole de la majorité des professionnels du secteur, il ne faut pas conclure qu'elle représente l'opinion de tous les scientifiques, incarnant une sorte de conception universelle de la pharmacie. La Faculté parisienne fonde sa position concernant la question de la réglementation sur sa conception « philosophique » de la pharmacie. Pas plus qu'il ne faudrait réduire tous les positionnements politiques aux choix des successifs législateurs au cours de cette période.

S'agissant d'envisager la problématique de la médiation entre le « scientifique » et le « politique », il est ici question d'une étude de cas : l'évolution de la considération accordée à cette institution de recherche et d'enseignement par les différents « législateurs » au pouvoir entre 1941 et 1959 dans ses rôles de conseil et d'expert sur la question de la réglementation de la pharmacie. Car, jusqu'en 1941, la Faculté de Pharmacie de Paris est une institution puissante. Pouvoir scientifique auprès du pouvoir politique, doyens et professeurs sont conseils et experts auprès des ministères (éducation, santé) sur les questions concernant la pharmacie – enseignement, organisation et réglementation du secteur -, parfois mandatés pour représenter les

ditions ministérielles dans des manifestations officielles. Ces derniers ne s'ingèrent d'ailleurs pas dans les affaires de la Faculté : les recrutements soumis sont systématiquement validés et les budgets régulièrement approuvés. En outre, la Faculté de Pharmacie de Paris abrite l'organisme de contrôle des spécialités et gère en relative autonomie les contrôles de la profession. Bref, combiné avec son rôle d'enseignement et de recherche, ses fonctions font d'elle un organe central dans l'organisation et l'exercice de la pharmacie en France.

La première étape de la reconfiguration des rapports entre la Faculté et le pouvoir en place est la période qui court de la préparation à la promulgation de la loi du 11 septembre 1941 sur la réorganisation du secteur de la pharmacie en France. Au terme de cette période, la Faculté, dépose un contre-projet proposant sa conception de l'organisation et de l'exercice de la pharmacie, dévoilant par celui-ci sa philosophie de la pharmacie. Quelle place les législateurs lui ont-ils accordée ? La question posée est donc : jusqu'à quel point la Faculté a-t-elle été considérée comme compétente pour, en matière de réglementation et comme l'une des définitions du terme médiation le propose, « aider au diagnostic pour résoudre » ?

Vers la réorganisation de la pharmacie : Episode 1

Le projet de réforme est proposé comme une réponse à une préoccupation déjà ancienne – plusieurs tentatives ont avorté depuis la fin du XIX^{ème} – et de plus en plus pressante. Dans son rapport du 11 septembre 1941 au Maréchal Pétain, le Secrétaire d'Etat à la Santé argue ainsi que la législation alors en vigueur « n'est plus adaptée à l'état actuel de la profession pharmaceutique. Sa partie industrielle et le développement à la fois commercial et scientifique de la profession ne trouve plus de place dans le cadre ancien. Tous les groupements professionnels pharmaceutiques, les établissements scientifiques spécialisés, sont d'accord pour réclamer une réforme (...) »⁸¹

La question paraît donc simple : il « suffit » d'adapter la législation à l'exercice industriel et commercial de la pharmacie. La Faculté de Pharmacie de Paris est également d'avis qu'il est nécessaire de la faire évoluer. Mais les échanges entre la Faculté et le pouvoir, entre le 17 juin 1940 et le 11 septembre 1941 vont révéler deux orientations divergentes, deux « clans ». S'opposent le Secrétaire d'Etat à la Santé (Serge Huard), soutenu par la « pression très forte (exercée) en faveur du projet, de la part des Ministères de la Production Industrielle et des Finances (...) (certains membres de) l'Académie de Médecine (...) l'industrie chimique (...) les héritiers non-pharmaciens d'un spécialiste décédé (...) et enfin la profession médicale » d'une

⁸¹ Sophie CHAUVEAU, *L'Invention pharmaceutique*. Paris: Institut d'Edition Sanofi-Synthelabo, 1999. p. 205

part⁸² et la Faculté de Pharmacie de Paris « à l'unanimité de son personnel enseignant », « les représentants les plus qualifiés de la Faculté de Médecine, de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Médecine et de l'Ordre des Médecins, du Collège de France et du Muséum d'Histoire Naturelle », « le doyen de la Faculté de Droit de Paris et le Doyen de la Faculté des Sciences, le Directeur de l'Institut Pasteur » , le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture, d'autre part.⁸³

Le 17 septembre 1940, Serge Huard demande au doyen Damiens, de la Faculté de Pharmacie de Paris d'établir un avant-projet concernant la nouvelle législation et la création d'un Ordre des Pharmaciens. Le Mémoire général est rendu le 26 octobre 1940, complété par un mémoire résumé, rendu le 13 novembre 1940.

Dans cette étape, la Faculté parisienne a répondu seule à la demande. En effet, les textes présentant la proposition construite ne sont soumis que le 24 décembre 1940 à leurs « collègues des Facultés de province », dont il est précisé « qu'ils ont bien voulu (les) approuver » et qu'ils « représentaient ainsi l'opinion unanime du corps professoral, officiellement consulté. »

Jusqu'au 3 mai 1941, aucune nouvelle du projet. « Le texte défini est gardé secret par le Ministère et on manque d'informations précises à son sujet. De sérieuses modifications ont été apportées aux propositions faites par M.M. Damiens et Fabre. »⁸⁴ Certaines d'entre-elles vont cristalliser toutes les tensions.

Concernant ce projet, la position de la Faculté est sans équivoque. S'interrogeant sur l'attitude à tenir si le législateur persiste dans cette volonté, les membres du Conseil de la Faculté décident, au « risque de faire échouer le projet et ainsi de faire perdre à la profession le bénéfice de mesures très heureuses », de s'opposer autant que (ils le) pourron(t) à une telle mesure (...) Il est estim(é) que tous les avantages possibles seraient largement annihilés par l'intrusion des éléments les plus néfastes dont on connaît trop bien les activités. »⁸⁵ En effet, selon eux, le « projet constitue la consécration de tous les abus contre lesquels la Faculté n'a cessé de s'élever et l'abandon de toutes les poursuites qui ont pu être engagées sur (son) initiative. »⁸⁶

Le premier point de tension porte sur la question de « l'entrée des non-pharmaciens dans les Sociétés industrielles de produits pharmaceutiques et de spécialités » et, plus précisément, sur les formes juridiques de sociétés industrielles autorisées à se développer dans le secteur pharmaceutique. Pour la Faculté parisienne, le « texte (...) favoriserait les trusts et l'influence de

⁸² Procès-verbaux du Conseil de la Faculté des 17 et 30 juin 1941

⁸³ Lettre au Maréchal Pétain, liste des signataires et Procès Verbal du Conseil du 30 août 1941

⁸⁴ Procès Verbal du Conseil du 3 mai 1941

⁸⁵ Procès-verbal du 12 juin 1941

⁸⁶ Procès-verbal du 17 juin 1941

l'argent, (...) Il est d'ailleurs très difficile de trouver une solution satisfaisante au problème posé, le Président du Conseil d'Etat ayant déclaré à l'Assemblée Générale du 31 juillet, que, du moment où le capital étranger était admis, il devrait l'être sans limites, en raison de l'impossibilité de connaître à tout instant les détenteurs d'actions. » Mais si l'argument brandit est le développement du capital, il est peut-être un étendard devant une autre préoccupation : « Il apparaît, suivant ce raisonnement, que toute la concession faite aboutit à l'abandon total des prérogatives des diplômés. »

Ainsi, ce projet ranime - dans les esprits plus que dans les faits ? - les rivalités anciennes entre deux « sœurs ennemies » : la faculté parisienne a son idée sur le responsable de la remise en cause de ses prérogatives : « c'est un vœu plus ou moins précis émis par l'Académie de Médecine en 1934 qui a été repris dans l'argumentation en faveur du capital étranger en pharmacie. » Et lorsque les alliances sont identifiées, la démarche est dénoncée sous des allures de complot : « Le capital aurait principalement pour sources : l'industrie chimique qui désire la liberté absolue dans notre domaine ; les héritiers non-pharmaciens d'un spécialiste décédé qui veulent sauvegarder leurs intérêts financiers durant plusieurs générations soit une tendance vers ce qu'on pourrait appeler une profession dynastique ; et enfin la profession médicale, car il est de notoriété publique que nombre de médecins non pharmaciens possèdent des intérêts parmi les spécialités.»⁸⁷

Le second point de tension est tout aussi crucial au regard de la Faculté : l'Inspection des Pharmaciens. « Le service d'Inspection des Pharmaciens est prévu sur des bases entièrement nouvelles. Il y aurait un corps d'Inspecteurs régionaux, placés sous le contrôle du Directeur régional à la Santé. » Là encore, ce n'est pas tant le principe de réorganisation qui est condamné mais la remise en cause du rôle de la Faculté dans cette mission. « Ces Inspecteurs seraient obligatoirement pourvus du diplôme de pharmacien. Ils recevraient une indemnité et seraient nommés en dehors de toute intervention des Facultés et des Ecoles de Pharmacie. »⁸⁸ Comble de l'outrage, la proposition de loi précise : « Toutefois, des Membres du Corps Enseignant des Facultés et Ecoles pourraient être nommés Inspecteurs. » Et dans ce cas également, « M. le Doyen (a) fait part à l'assemblée de l'énergique protestation qu'il a élevé à ce sujet. »⁸⁹ précisant qu' « aucun membre de la Faculté n'acceptera des fonctions dans ces conditions. »⁹⁰

Le 4 septembre 1941, la Faculté parisienne est sous le choc : le projet de loi est à l'examen en Commission. Elle compte ses alliés, identifie ses opposants et établit des priorités : « A l'heure

⁸⁷ Procès-verbal du 30 août 1941

⁸⁸ Procès-verbal du 4 septembre 1941

⁸⁹ Ibidem

⁹⁰ Ibidem

actuelle, seule l'Education Nationale soutient le point de vue de la Faculté, qui a contre lui la Santé et la Production Industrielle (...)Le projet n'est pas encore en séance plénière et est toujours à la Commission. Il est donc encore possible de tenter des démarches pour l'amender. La question la plus importante est celle du régime de l'Industrie Pharmaceutique. »⁹¹

Sous la forme de deux textes - une lettre signée par des membres de grandes institutions de recherches et d'enseignement et une suggestion corrective au projet de loi – la Faculté parisienne s'adresse au Maréchal via le Secrétaire général à l'Education Nationale. L'analyse de ces textes permet d'éclairer la conception de la pharmacie défendue par la Faculté.

La Pharmacie selon la Faculté de Pharmacie de Paris ⁹²

D'après les textes, la conception de la pharmacie défendue par la Faculté parisienne s'articule principalement autour de trois points :

Thématiquement centré sur l'exercice de la pharmacie, le premier point donne l'impression d'une discussion strictement d'ordre juridique. Pourtant, l'argument repose sur ce que la Faculté considère comme la « nature » même de la pharmacie et discute en fait de son exercice du point de vue philosophique.

Une lecture au premier degré du second point d'achoppement, les questions de contrôle - principalement celui des officines mais également celui, plus récent en tant que prérogative de la Faculté, des spécialités – tendrait à faire croire à une lutte pour un privilège. Pourtant, là encore, il s'agit plutôt de l'exposé d'une conviction : la Faculté comme seule garante de la moralité de la profession.

Le troisième point insiste sur cette idée de nécessité d'une protection de la profession contre abus et dérives potentiels : la création d'un Ordre des pharmaciens est demandée.

Pour comprendre le point de vue de la Faculté quant à l'exercice de la pharmacie, il faut connaître le contexte initial de son régime. Selon la Faculté, un des fondements majeurs de la profession est l'application du même régime, à tous, de par la « Loi de Germinal et sa jurisprudence » qui appliquent « les mêmes règles à la profession, à tous les échelons, de gros ou de détail, commerciaux ou industriels. » Et, cette « unité de doctrine » constitue « le fondement de la Charte professionnelle. »

Le principe essentiel de la loi réside dans « la responsabilité du diplômé, civilement et pénalement, tant du fait de ses préposés que de son propre fait. Et la Responsabilité n'est réelle et admissible que si celui qui la porte a l'Autorité, laquelle est liée à son Indépendance d'action. D'où la règle

⁹¹ Ibidem

⁹² Projet correctif soumis au Maréchal.

formelle qui affirme le caractère indissoluble de la Propriété et de la Gérance, et qui a été précisée par l'arrêt de la Cour de Paris du 29 décembre 1893, dont les termes sont devenus classiques : « L'intérêt de la Santé Publique s'oppose à toutes les combinaisons, quels qu'en soient le titre et la forme, dans lesquelles ne serait pas le maître absolu de l'officine, non seulement au point de vue technique, mais encore au point de vue commercial et financier, et dans lesquelles sa liberté d'action pourrait être entravée dans une mesure quelconque par une intervention intéressée. (...) »

La contestation déborde donc largement le cadre juridique. La Faculté place le pharmacien comme rempart contre la potentielle dérive commerciale et/ou financière de la profession. Dans sa conception du médicament et de l'exercice de la pharmacie, il ne peut y avoir que contradiction profonde entre « l'art de guérir » et son exploitation dans une structure qui en attend des bénéfices.

En outre, le projet de loi établit une différence de traitement. Si la règle est maintenue pour tous les établissements appartenant à un pharmacien diplômé⁹³, les membres de la Faculté se disent « surpris que le projet, si fermement attaché à la règle traditionnelle de Germinal pour le commerce de détail et de gros, et même pour l'industrie pharmaceutique, lorsque le pharmacien est seul propriétaire, abandonne délibérément cette même règle, et en prenne même rigoureusement le contre-pied, lorsqu'une Société se trouve formée. » Ils comprennent « mal pour quelle raison la constitution d'un groupement de personnes, diplômées ou non, peut conduire le législateur à abandonner le principe qu'il vient lui-même de poser (...) »

Insistant sur cet aspect, la lettre au Maréchal souligne que « la contradiction n'est d'ailleurs pas très apparente » et « peut échapper à un esprit mal informé. Il n'est pas écrit que le pharmacien peut s'associer à un non-pharmacien pour exploiter un établissement de fabrication ou de vente en gros de produits pharmaceutiques. Cela découle seulement indirectement du fait que, dans les Sociétés admises, certains postes d'administration ou de direction ne doivent être tenus que par des pharmaciens. On en déduit que les autres postes peuvent être confiés à des non-diplômés, ainsi admis par différence si l'on peut dire. De même pour lesdites Sociétés, il n'est pas fait mention du capital. Mais certains administrateurs pouvant ne pas être pharmaciens, ils ont évidemment le droit d'être actionnaire ou porteurs de parts. Comme, de plus, il n'est pas fait à ce sujet aucune réserve, on en conclut que le capital est libre dans le commerce en gros et l'industrie pharmaceutiques. Autrement dit, la proportion appartenant aux diplômés peut être infime. »

⁹³ Qu'il s'agisse de vente en gros, de drogues simples ou de produits chimiques destinés à la pharmacie et conditionnés en vue de la vente au poids médicinal.

Ainsi, les signataires de la lettre s'inquiètent : « Si de telles dispositions devenaient légales, le pharmacien deviendrait ainsi un prête-nom officiel, mis à la disposition de toute personne voulant exploiter des spécialités pharmaceutiques. A lui reviendrait la responsabilité pénale, aux autres la responsabilité civile et le profit. (...) Il est facile en effet de montrer que si, dans une Société mixte de pharmaciens et de non-pharmaciens, les premiers ont la majorité des actions, ce sont eux qui nommeront les Administrateurs : ils sauront les choisir⁹⁴. Dans le cas contraire, ceux-ci pourront être désignés par les personnes non compétentes⁹⁵ et pratiquement s'effaceront, dans l'exercice de leurs fonctions devenues théoriques, devant ceux qui les auront nommés. »

Faut-il comprendre la démarche comme la tentative de quelques privilégiés de sauver leurs prérogatives ? Pas si simple. C'est bien plus à une certaine conception du médicament et de l'exercice de la pharmacie que s'attache la Faculté parisienne et ses soutiens. Pour les signataires de la contre-proposition, la question de la Santé Publique doit échapper à tout dessein financier ; le médicament ne peut être une propriété industrielle et aucune formule ne saurait être protégée. Ainsi insistent-ils sur le fait qu'» En Pharmacie, les techniciens ne doivent pas être subordonnés aux financiers. C'est l'intérêt de la Santé Publique qui l'exige. »

Car, le « médicament n'est pas une marchandise quelconque. Sa destination lui donne un caractère de noblesse, et le fait échapper à certaines contingences. C'est ainsi que la loi sur les brevets d'invention interdit la propriété industrielle en ce qui le concerne : les motifs sont ici d'ordre moral et d'ordre social. Toute découverte intéressant la thérapeutique tombe dès sa naissance dans le domaine public. De même, la vente des remèdes secrets est interdite, et nul ne peut revendiquer la possession d'une formule quelconque de produit pharmaceutique.⁹⁶ »

Et, ils interrogent : « est-il souhaitable que, (...) (l')on puisse acheter en bourse des actions des sels X ou des pilules Y, spéculer en période d'épidémie sur tel sérum ou tel produit très employé ? Le seul fait d'énoncer de telles possibilités ne suffit-il pas à les condamner ? »

Enfin, sur cette question, les auteurs de la protestation interpellent : « Le Gouvernement averti voudra-t-il admettre que (...) les agences de publicité, la presse, les banques exercent une influence déterminante sur le commerce et l'industrie pharmaceutiques, que des trusts capitalistes se constituent pour l'exploitation des spécialités, qui représentent 80 pour 100 de l'activité de la pharmacie ? »

Faut-il en conclure que c'est là le manifeste des opposants au développement industriel de la pharmacie ? Il n'en est rien. Ce n'est pas la question du développement industriel qui soulève leur

⁹⁴ Mis en valeur par l'auteur de l'article.

⁹⁵ Ibidem

⁹⁶ Mis en valeur par l'auteur de l'article.

opposition mais la façon dont il est proposé de lui ouvrir le champ. Ils reconnaissent bien volontiers que « l'industrie chimique est (...) étroitement liée à une branche importante de l'industrie pharmaceutique, qui en est devenue comme la filiale » et qu'à de « grands établissements, qui ont d'ailleurs pu se créer et prospérer sous le régime de Germinal, (...) la thérapeutique est redevable de considérables progrès ». À ce titre d'ailleurs, « On ne saurait trop leur rendre hommage. » car « Pionniers de la recherche, ils ont créé des produits nouveaux qui bouleversent aujourd'hui l'art de guérir. Ils se sont faits la place la plus honorable : il faut la leur laisser et même la renforcer. » En revanche, « il ne serait pas admissible que, sous ce prétexte, on permette à tous autres, dont les mobiles sont le plus souvent moins nobles, de vivre, sans titres, de l'exploitation de la maladie ou de la souffrance. »

Sur ce raisonnement, la Faculté parisienne avait rédigé sa proposition initiale qui « répondait à (leur) préoccupation de ne pas gêner l'industrie » sans « restreindre ni les droits ni les devoirs des diplômés ». Cette démarche visait à apporter « plus de garanties à la Santé Publique ». Car, du point de vue de la Faculté parisienne, la pharmacie ne peut pas et ne doit pas répondre à quoi que ce soit d'autres si ce n'est le bien public. Et ce bien public est incompatible avec une exploitation commerciale et financière du médicament. Ils sont donc d'avis que la proposition présentée dans « le projet de loi apparaît extrêmement dangereuse » précisant qu' « Il est correct de le dire franchement. »

L'autre point d'achoppement qui cristallise la colère de la Faculté est l'inspection des pharmacies. En effet, le « projet de loi reprend simplement le dispositif actuel en remplaçant le département par la région sanitaire. Il n'est pas prévu de centralisation, et l'on retrouve par conséquent la même faiblesse que dans le système en vigueur.

Mais ce qui est pour nous plus inattendu et plus grave, c'est que les Facultés sont dépossédées du privilège de diriger techniquement l'Inspection. »

S'agit-il, là encore, de sauver les privilèges des diplômés ? Pour mieux comprendre, il faut connaître l'organisation précédant le projet. Sur la proposition des Doyens de Facultés, les Inspecteurs sont nommés par les Préfets. Ainsi, les doyens sont-ils l'autorité de transfert entre les Inspecteurs et l'Administration préfectorale. Et c'est bien là toute l'importance de ceux-ci car ils « exercent ainsi une influence morale considérable sur les pharmaciens qui sont leurs anciens élèves et qui restent leurs assujettis. »

Poursuivant sur cette représentation du rôle social des Doyens de Faculté, les auteurs de la protestation insistent :

Ils usent d'ailleurs souvent de leur autorité pour sévir. Ils interviennent fréquemment auprès des Tribunaux et contribuent ainsi à créer la jurisprudence. Les arrêts de la

Cour de Cassation et des Cours d'Appel portent souvent la marque de leur passage à la barre. Leur voix était toujours écoutée de façon attentive dans les prétoires, où leur autorité incontestée est liée à leur haute fonction, à leur connaissance des faits en cause et à leur indépendance reconnue sur le plan professionnel.

Autorité – dans tous les sens du terme – et indépendance, piliers de la moralité de la profession, sont l'apanage des membres des Facultés : eux seuls peuvent ainsi protéger le bien public des abus. D'aucun pourrait parler de représentation naïve des membres des Facultés, mais il s'agit là d'une conception alors très forte sur leurs places et leurs rôles dans la construction et la régulation sociales.

Tenant l'argument de tradition validée par la mise en place de la réglementation, le raisonnement est développé :

D'ailleurs, les Ecoles et les Facultés de Pharmacie ont toujours exercé le contrôle de la Profession. La loi organique de Germinal avait conservé le principe des règles corporatives anciennes, et des règlements ultérieurs ont poursuivi l'organisation de l'Inspection. Depuis environ cent quarante ans, la profession a ainsi été surveillée par ses représentants les plus qualifiés, sous l'autorité des Directeurs des Ecoles, puis des Doyens des Facultés, qui a toujours su s'exercer avec justice, humanité et fermeté.

La Faculté est ici proposée comme caution morale, comme autorité régulatrice, comme institution garante des valeurs inhérentes – sous-entendues comme propres presque « naturelles » - à l'exercice de la pharmacie. Il pourrait, ici aussi, être objecté que c'est là une vision bien naïve de l'homme, de l'exercice d'un pouvoir ou des fonctionnements institutionnels. Pourtant, cette représentation de la place des institutions de recherche et d'enseignement dans l'organisation sociale est largement partagée dans la période. Or une telle représentation et une telle fonction placent et maintiennent ces institutions et leurs hommes comme des pouvoirs « à côté du pouvoir ». S'agissait-il de saper ce pouvoir ? La question n'a pas trouvée de réponse.

Toujours sur la question du contrôle, l'autre clef du système est la problématique de l'examen des spécialités. Comme en matière d'exercice de la pharmacie, pour comprendre le point de vue de la Faculté, il faut connaître le régime de contrôle des spécialités alors en vigueur. Depuis le décret du 13 juillet 1926, la spécialité pharmaceutique est reconnue et a un statut légal. Avec ce décret (article 1) le nom et l'adresse du pharmacien qui a réalisé la préparation ainsi que le nom et la dose de chacune des substances actives entrant dans sa composition doivent figurer sur les flacons, boîtes, paquets et emballages. Toute préparation ne satisfaisant pas à ce décret est définie comme « remède secret » et relève ainsi des articles 32 et 36 de la loi de Germinal : le « remède secret » demeure donc interdit.

Depuis l'année de promulgation du décret, la Faculté de Pharmacie de Paris abrite le Laboratoire du contrôle du médicament qui fonctionne sur le principe de la répression de la fraude, c'est-à-dire du contrôle inopiné et de la vérification de conformité entre le produit et la déclaration sur l'emballage. Or, dans son avant-projet, la Faculté avait « prévue un régime d'autorisation des spécialités, en vue d'empêcher la mise en vente de produits que les médecins cliniciens pourraient juger dangereux. (...) Le projet (proposé par le gouvernement) a modifié notre proposition sur deux points : il a prévu que l'autorisation serait subordonnée, d'une part à une analyse qui devra être conforme à la formule indiquée, d'autre part au versement d'une somme de 2 000 francs.»

La première mesure est jugée « inutile et impraticable » : inutile car il est évident que la préparation soumise volontairement au contrôle sera nécessairement conforme à la composition mentionnée ; impraticable « dans des délais raisonnables » du fait du nombre de contrôles, de la complexité des analyses à conduire et de la disponibilité des personnels à qui la mission doit être confiée, c'est-à-dire les facultés de Médecine, de Pharmacie et quelques établissements agréés. Dans sa protestation, la Faculté souligne la méconnaissance du gouvernement quant à l'activité des laboratoires de Facultés : « Et n'a-t-on pas confondu « laboratoire d'analyse » et « laboratoire de recherches » ? » Méconnaissance qui s'étend jusqu'à la classification des produits – « distinguer entre les spécialités vraies (16 000 environ) et les produits spécialisés » - l'analyse des coûts de production et l'étendue du travail réalisé par le Laboratoire de Contrôle des Médicaments. Enfin, la Faculté insiste : « A ces produits spécialisés doit être réservé un traitement spécial. Si on leur impose en effet le même régime qu'aux spécialités vraies, on demandera à plusieurs maisons, qui en fabriquent de 500 à 1 000, un versement de 1 à 2 millions, pour ne leur donner rien de plus que ce qui existe actuellement. Certaines ne pourront supporter une telle charge (...) » Ce dernier argument montre bien que la Faculté n'est pas hostile à un certain volet commercial mais sur des produits spécifiques et avec des conditions différenciées : son inquiétude principale est d'ordre moral et éthique quant au commerce des spécialités vraies.

Vient à l'appui de cette analyse le dernier point de désaccord de la Faculté de Pharmacie de Paris avec le projet proposé : la question de la création de l'Ordre des Pharmaciens. La demande est ancienne l'intérêt n'est pas seulement symbolique. Les signataires de la contestation « ne comprennent pas pourquoi (les pharmaciens) ne sont pas traités comme les Médecins et les Architectes » car « la pharmacie est (...) avant tout une profession libérale, dont le caractère commercial ne peut faire oublier que ceux qui l'exercent ont fait des études longues et difficiles. » Plus important, dans « la corporation sanitaire que l'on a l'intention de constituer, il a été convenu que médecins et pharmaciens seraient mis sur le même plan. » Et ils souhaitent « vivement que cet équilibre se réalise « se permettant d'insister pour que soit révisée la décision

(de refus de création de) l'Ordre ». Il ne s'agit donc pas seulement de mettre en place une institution jouant le rôle de caution morale de la profession mais également d'une demande de reconnaissance et de considération à l'égale de celle de la corporation médicale.

Ainsi, à l'analyse, les documents d'archives révèlent que le « nœud gordien » de la discorde tient bien plus aux divergences de conceptions philosophiques de la pharmacie, de son organisation et de son exercice qu'à une simple question d'organisation juridique. Pour la faculté parisienne, les institutions d'enseignement et de recherches et leurs membres sont les seuls remparts contre l'ouverture de cette boîte de Pandore que serait la redéfinition des priorités de l'exercice de la pharmacie en termes de bénéfices à générer. Quelle considération « le politique » va-t-il accorder à cette position ? Entre 1940 et 1959, plusieurs législateurs vont se succéder. Et leurs actions vont prendre une direction qui, si elle n'est pas explicitement contradictoire avec le positionnement de la Faculté, n'en entre pas moins en dissonance avec.

Le choix des législateurs

En 1941, le gouvernement de Vichy est au pouvoir. Grâce à l'acte du 10 juillet 1940 – qui met un terme à la Troisième République et annonce une réforme constitutionnelle par Vichy - ce gouvernement aurait promulgué 16 786 lois en quatre ans - contre, par exemple, 1 226 lois et décrets en 1994⁹⁷. Le 11 septembre 1941, la loi promulguée est diversement perçue mais finalement, elle ne satisfait personne : c'est « une réforme bien raisonnable (...) s'inspirant des nombreux projets de lois déposés jusqu'à la première guerre mondiale. (...) C'est une réforme qui corrige les erreurs du passé et non un texte novateur (...) »⁹⁸

Sur la constitution de sociétés en vue de l'exploitation des établissements de fabrication et de vente en gros des médicaments, la loi de 1941 est amendée par rapport au projet. En effet, elle reconnaît et autorise la réunion de pharmaciens et de personnes non diplômées de la pharmacie dans ces sociétés mais elle fixe des règles pour ce type de collaboration. Celles-ci sont claires : tout établissement pharmaceutique doit appartenir à un pharmacien ou à une société. Dans le cas d'une société, le législateur impose que les pharmaciens soient en majorité parmi les associés :

- pour les sociétés anonymes, le président et la majorité absolue du conseil d'administration doivent être des pharmaciens.
- pour les SARL et les sociétés en commandite simple ou par actions, tous les gérants doivent être pharmaciens.

⁹⁷ Jean-Pierre LE CROM, « L'avenir des lois de Vichy », Bernard DURAND, Jean-Pierre LE CROM et Alessandro SOMMA (dir.), *Le droit sous Vichy*, Frankfurt-am-Main, Klostermann, 2006, pp. 453-478. p. 464

⁹⁸ Ibid. p.205

- pour les autres formes de sociétés, tous les associés doivent être pharmaciens.⁹⁹

Ainsi, sur ce point, la Faculté paraît avoir été entendue. Mais une clause doit faire nuancer cette reconnaissance : l'ouverture à des non-diplômés est proportionnelle à la taille de l'entreprise et ceux-ci sont les plus nombreux dans les sociétés anonymes. Or ce sont elles qui exploitent les établissements les plus importants...

Cet aspect est une brèche conséquente par rapport à la position défendue par la Faculté. Plus ouvertement, le gouvernement de Vichy refuse d'entendre la Faculté sur la question de l'inspection des pharmacies – qui est entièrement réorganisée – et sur la création de l'Ordre. Il ne faut pas pour autant conclure que ce gouvernement est « hostile » aux pharmaciens. En effet, il instaure une disposition qui leur donne une priorité qu'ils ne possédaient pas : dans toute société, quelle que soit sa forme juridique, le directeur technique doit être pharmacien.¹⁰⁰

En 1944, l'acte du 10 juillet est déclaré illégal. Qu'en est-il des lois promulguées ? Certaines seront validées puis corrigées par décret, notamment celles relatives à la pharmacie.¹⁰¹ Dès le 5 mai 1945, le premier gouvernement De Gaulle donne satisfaction aux pharmaciens en créant le tant attendu Ordre des Pharmaciens. Mais il ne donne pas entière satisfaction à la Faculté qui espérait une révision complète de la loi de 1941. En effet, l'ordonnance du 23 mai 1945 reprend dans ses grandes lignes le décret-loi du 11 septembre 1941.

En sus, la disposition, certes récente mais d'importance, qui donnait aux pharmaciens l'exclusivité des rôles clefs dans la structure d'une société, est révisée. Sur l'argument que la formation pharmaceutique ne préparerait pas à ce type de responsabilités, l'ordonnance du 23 mai 1945 supprime l'obligation de nommer un pharmacien aux postes de directeur technique et de directeur commercial.

Le « coup de grâce » - au regard de la position défendue par la Faculté - sera porté par la loi Vourc'h. Avec cette loi, de nouvelles règles protègent désormais les spécialités pharmaceutiques et leur inventeur. Le médicament peut ainsi faire l'objet d'une protection et ne « tombe » plus « dès sa naissance, dans le domaine public. »

Enfin, entre 1959 et 1967, le dernier palier est franchi, opérant définitivement la séparation entre la vision de la Faculté parisienne et celles des législateurs. Avec les ordonnances des 4 février 1959 et 23 septembre 1967, l'Etat entérine la démarche de protection de l'invention dans le domaine de la pharmacie et ouvre largement l'entrée des non-pharmaciens dans le capital des

⁹⁹ Ibidem, p. 213-215

¹⁰⁰ Ces postes pouvaient être occupés jusque là par un ingénieur chimiste ou par un médecin.

¹⁰¹ Jean-Pierre Le CROM, art.cit., p. 464

sociétés pharmaceutiques. Au niveau des cadres fixés par l'état, la conception de la pharmacie défendue par la Faculté est définitivement abandonnée. La Faculté n'est plus considérée comme compétente pour, en matière de réglementation, « aider au diagnostic pour résoudre ».

La montée en puissance des dimensions industrielle et internationale de l'exercice de la pharmacie a modifié en profondeur les rapports entre la Faculté parisienne et le législateur. D'abord pouvoir auprès du pouvoir, sollicitée par lui, la Faculté parisienne n'a plus été considérée dans son rôle de conseil sur les questions de réglementation de cet exercice. S'engager dans une réflexion sur les motifs de ces divergences nécessiterait bien plus qu'un échange d'arguments sur des conceptions philosophiques. Cela est impossible ici. Il n'est pas davantage question de déplorer l'attitude du législateur : dans un contexte de mondialisation de l'exercice de la pharmacie, la question était complexe et les enjeux de la décision ne se résument pas à un choix philosophique.

Un constat s'impose néanmoins : la représentation de l'exercice de la pharmacie que défendaient la Faculté de Pharmacie de Paris et ses soutiens n'est pas obsolète et le débat loin d'être clos. Qu'il s'agisse de groupe de patients, d'associations humanitaires ou de professionnels du secteur, la vocation du médicament est opposée régulièrement de nouveau opposé à son exploitation à des fins lucratives. Dans l'histoire et au-delà d'elle, la récurrence des arguments (protection de la santé publique versus intérêt des consortiums pharmaceutiques, thérapeutique interdite de brevet versus protection des recherches, « gratuité » des médicaments versus rentabilité dans l'exploitation des molécules, etc.) montre bien que la question dépasse le débat philosophique. En 1941, la question semblait circonscrite aux frontières de l'état ; c'est à présent à l'échelon mondial qu'elle se discute. D'une divergence de priorités à l'échelon d'une société, gardant toute son acuité, la problématique est aujourd'hui transférée à une réflexion à l'échelon « humanité »

«Développement durable»: préoccupations scientifiques et compromis politiques.

Daniel DUFOURT Université de Lyon, Institut d'Études Politiques, EA 4148 (GREPH)

La problématique du développement durable revêt une singularité apparemment restée inaperçue: celle d'avoir servi de support privilégié à la mise en place de nouvelles formes de médiations entre savoirs scientifiques et programmes politiques. Il convient, pour être en mesure de formuler les enjeux de ces médiations, de mettre en évidence au préalable les sources d'inspiration et les références multiples auxquelles se rattachent les diverses conceptions du développement durable, ainsi que l'extraordinaire complexité des réseaux d'acteurs qui s'en réclament et des intérêts dont ils sont porteurs dans la vie économique et sociale. Connaissance et intérêt sont plus qu'ailleurs, les concepts nécessaires à la compréhension d'un processus singulier et cependant universel de coproduction de savoirs scientifiques, d'exigences sociales, de normes juridiques et de compromis politiques.

L'étrange singularité du développement durable : une clarification en termes d'épistémologie politique.

L'étrange singularité du développement durable, projet collectif advenu au carrefour de préoccupations scientifiques, éthiques et politiques peut être analysée sur la base d'une épistémologie politique et historique¹⁰², c'est-à-dire d'une théorie de la connaissance

¹⁰² Même s'il y a une proximité avec la nouvelle inflexion constructiviste de la sociologie de la connaissance, nous tenons à en marquer la différence essentielle, qui fait que l'épistémologie politique n'est pas une sociologie élaborée en termes d'analyse de réseaux de pouvoirs. Pour s'en convaincre, il suffira de citer les commentaires suivants de P. Wouters, A. Elzinga and A. Nelis :

« Since the constructivist turn in the sociology of scientific knowledge, it is no longer possible to speak about the relationship between science and politics. Whereas in the older tradition of the sociology of science, one could metaphorise the political dimension of research and the political role of scientists as an interface between two different social institutions - each with their specific norms, processes and procedures, this is hardly tenable from a perspective which stresses the constructedness of knowledge. There are several reasons for this. Political considerations have been shown to play a formative role in the production of scientific knowledge which has resulted in the notion that scientific knowledge is always political through and through. The same constructivist turn has not only recreated science as a political phenomenon, but has also redefined the political itself. Both science and politics seem to have been reconstructed as networks of power with humans and artefacts as the nodes and symbolic and material translation processes as the links between the nodes ». *Contentious Science, EASST Review*. Volume 21(3/4) September 2002

entendue comme l'étude des transformations des comportements des différents groupes sociaux et des représentations du monde qu'ils véhiculent, ainsi que des enjeux de pouvoir associés à ces transformations, appliquée à l'analyse des conditions de production d'une connaissance particulière, ici celles de cet objet singulier qu'est le développement durable.

Le développement durable, objet singulier

Le développement durable comme expression d'une prise de conscience collective visant à apporter des réponses crédibles aux inquiétudes issues de progrès majeurs dans la connaissance scientifique de l'environnement, et comme projet d'organisation sociale visant à modifier des comportements à l'origine d'évolutions reconnues comme désastreuses, est en fait une construction intellectuelle qui n'est ni issue, ni portée par des préoccupations politiques ou sociales immédiates, et renvoyant à des niveaux de réflexion caractérisés par leur hétéronomie. En simplifiant, sans doute exagérément, il est possible d'identifier trois niveaux de réflexion relatifs, respectivement, aux relations homme-nature, homme-territoire et au concept de développement lui-même.

Le développement durable dans sa dimension d'écodéveloppement entend traiter des rapports homme-nature. Il convient de s'interroger sur chacun des termes avant d'envisager leurs relations. De quelle « nature » les protagonistes d'un développement durable entendent-ils traiter ? On voit que pour les sciences de la nature, le concept de Nature comme totalité englobante n'a aucun sens¹⁰³. Le concept de Nature ressort ainsi nécessairement d'un questionnement de nature purement philosophique. Pour autant, il existe des concepts implicites de Nature dans les différentes disciplines qui constituent l'écologie scientifique. Ces conceptualisations sont implicitement normatives: elles constituent un système de référence justifiant la singularité et l'autonomie des ces disciplines. Ainsi « l'harmonie » a pour de nombreux scientifiques du début du XXème siècle été une qualité essentielle de la « Nature »: une hypothèse de plénitude de sens sans laquelle les manifestations particulières de ce monde de la nature

¹⁰³ Kurt JAX le rappelle de manière éloquent : «Schaut man in Lexika der Ökologie oder der Biologie, so wird man dort das Stichwort "Natur" vergeblich suchen. Der Grund dafür ist, daß die Ökologie soweit sie sich als Naturwissenschaft versteht, kein Naturkonzept hat und auch keines haben kann. Denn "Natur" ist nicht ein Begriff der Naturwissenschaften, sondern ein Begriff der Philosophie». Kurt JAX: *Naturkonzepte in der wissenschaftlichen Ökologie* Workshops „Die Natur der Natur" Institut für Wissenschafts- und Technikforschung . Graduiertenkolleg "Genese, Strukturen und Folgen von Wissenschaft und Technik" *Tagungsdokumentation Die Natur der Natur* Universität Bielefeld, 12. - 14. November 1998 IWT-Paper Nr. 23 Bielefeld, Februar 1999

seraient chaotiques et en ce sens inexplicables. Des écologues contemporains posent eux le postulat de la nature cybernétique des écosystèmes (Patten et Odum).

La place de l'Homme dans l'écologie scientifique est, par ailleurs, extrêmement révélatrice de l'existence de présupposés idéologiques conduisant à se situer entre deux positions extrêmes: d'un côté la Nature est tout ce qui est soustrait à l'influence de l'homme; à l'opposé est réputé naturelle l'activité humaine y compris les dimensions techniques et culturelles conçues comme caractéristiques de l'espèce¹⁰⁴).

Ainsi, la nature est dans le discours scientifique, à la fois dotée d'immanence (toujours déjà là) et de sens. C'est la Nature en soi, comme totalité des événements objectifs réglés par des lois. La Nature est le primordial, le non institué: comme le dit Merleau-Ponty « décrire un monde de la nature, celui où rien n'a été dit, symbolisé, exprimé, ni l'espace, ni le temps, ni à plus forte raison les processus particuliers - et qui n'est pourtant pas amorphe, informe et sans signification, qui est bien un monde »¹⁰⁵. Le sens est finalement fourni par l'anticipation qui guide l'investigation scientifique. Il y aura finalement autant de conceptions de la nature que de disciplines scientifiques. En ce sens la philosophie spontanée des savants constitue bien un obstacle épistémologique: le monde de la nature est postulé comme ayant du sens, mais en tant que tel ce sens n'est pas objet d'une analyse scientifique.

En revanche, au niveau des politiques publiques, la nature est une nature pour les hommes, un milieu aménagé et dont les risques dérivent de la cohabitation entre artefacts humains et processus naturels. La nature n'est pas une nature en soi: elle est le réceptacle des actions humaines; réceptacle dont les particularités ne peuvent être comprises et découvertes qu'en lien direct avec les interventions humaines. En ce sens les processus naturels dont parlent les politiques publiques expriment en réalité la manière dont les acteurs sociaux entendent à un

¹⁰⁴Jean Pierre DUPUY a souligné avec force combien cette dernière position s'accompagne en parallèle d'un épuisement des ressources éthiques :

«But in society that dreams of shaping and molding nature to its desires and needs, it is the very idea of an exteriority or alterity which loses all meaning. The substitution of the made for the given is obviously a part of this same process. Traditionally, nature was defined as what remained exterior to the human world, with its desires, its conflicts, its various depravities. But if, in our dreams, nature becomes entirely what we make of it, it is clear that there is no longer anything exterior, so that everything in the world will sooner or later reflect what men have done or not done, sought or neglected. This ethical problem is much weightier than any specific questions dealing, for instance, with the enhancement of such or such a cognitive ability by various techniques. But what makes this ethical problem all the more insoluble is that, while the responsibilities men exercise over the world are increasing without limit, the ethical resources at our disposal are diminishing at the same pace. » Jean-Pierre DUPUY, *The Philosophical Foundations of Nanoethics. Arguments for a method*, p.19

¹⁰⁵ Inédit non daté cité par Renaud BARBARAS, « Merleau-Ponty et la nature »

état donné des connaissances scientifiques et techniques dicter des normes aux conduites sociales qui interfèrent avec un présupposé milieu naturel.

Alors que les relations homme-nature sont envisagées en référence à la situation de l'espèce humaine dans un univers réputé naturel, les relations hommes-territoires, essentielles et pourtant si souvent méconnues dans la genèse de la conceptualisation d'un développement durable, renvoient aux processus au terme desquels des communautés humaines sont à l'origine d'une création institutionnelle des territoires dans lesquelles elle se déploient, c'est-à-dire d'espaces qui se distinguent d'un simple environnement par leur caractère construit et institué¹⁰⁶. Bertrand Hervieu constate ainsi avec justesse que la relation qu'entretient la société française avec le sol et la terre a changée trois fois de sens au cours du XXème siècle :

Pour la Troisième République naissante, complètement vacillante dans son rapport à la République, le pacte avec les paysans a été un moment déterminant . C'est Gambetta qui a inventé cette première relation construite au sol, avec cette fameuse formule " faisons chausser aux paysans les sabots de la République et lorsqu'ils les auront chaussés, la République sera invincible ". Qu'a fait Gambetta pour y parvenir ? Il leur a permis l'accession à la propriété privée du sol. Durant toute cette période, le sol a été un patrimoine géré de façon patriarcale et dans un contexte complètement patriotique. Cette notion qu'on peut décliner à perte de vue, donnait une consistance à ce qu'était le sol, la terre et notre environnement avec une charge politique d'une extraordinaire force.

Ce qui est intéressant, c'est qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, une autre force sociale qui paradoxalement venait non pas des républicains, mais des jeunes catholiques, a voulu voir dans la terre non plus un patrimoine, mais un outil de travail. (...) A partir de ce moment là, on a pu instrumentaliser le sol à des fins de développement de la production . Ainsi, la France qui était la lanterne rouge de l'agriculture européenne au lendemain de la seconde guerre mondiale, est devenue la première puissance agricole européenne et le premier pays exportateur mondial de produits agroalimentaires transformés. Cela a donné un phénomène inattendu et extrêmement intéressant au regard de notre affaire de l'environnement, c'est qu'aujourd'hui, en France, 50 % de la surface agricole utilisée est détenue ou gérée par des formes sociétares. (...) Tout cela est très familial, c'est vrai, sauf que le sol n'est plus une propriété privée particulière mais une propriété détenue par le truchement d'une forme abstraite sociétaire et donc le rapport patrimonial s'en est trouvé complètement éclaté.

Nous arrivons ainsi aujourd'hui à un troisième mode de représentation qui n'est pas encore complètement clarifié et conceptualisé. Il s'exprime sous forme d'un conflit et d'une

¹⁰⁶ D. DUFOURT, « Le territoire comme création institutionnelle dans une conception spatiale des politiques technologiques », Nadine Massard (Ed.) *Territoires et Politiques Technologiques: Comparaisons Régionales*, L'Harmattan, 1996

contradiction entre l'idée que la terre et le sol sont bien des propriétés privées, mais qu'en même temps, ils représentent un bien public. Si c'est un bien privé, c'est aussi un patrimoine commun et cette question du développement durable est au cœur de la conciliation ou réconciliation entre une vision privée, qui fait complètement partie de notre histoire commune puisqu'elle a été quasi sacralisée à travers l'établissement de la République dans ce pays et en même temps d'un bien commun, puisque c'est le bien de tous. C'est un bien intergénérationnel et donc un bien aussi pour l'avenir. »¹⁰⁷

Le concept même de développement auquel les différents acteurs se rallient bien imprudemment est, enfin, fondamentalement objet de controverses. De quelles finalités sociales est-il porteur ? Ces finalités sont-elles toujours transposables dans des politiques publiques convenablement spécifiées ? Ces politiques ne sont-elles pas vouées à perdre tout sens dès lors que leur assujettissement au calcul économique marchand est présenté comme une exigence absolue au regard de critères d'évaluation abscons et arbitraires définissant la « performance publique »¹⁰⁸. François Perroux a, *ab principio*, récusé l'idée que le plein développement de la ressource humaine et le développement durable constituent des conceptualisations équivalentes et à ce titre interchangeables. Est-il fondé de supposer définissable un capital naturel ? Existerait-il un travail de la nature, indépendamment de toute référence à l'artificialisation de la nature induite par les activités humaines ? « Coût signifie visée associée à une dépense » nous rappelle F. Perroux : en d'autres termes une intentionnalité qui n'a de sens qu'en référence à des valeurs et à des besoins humains. La protection de la nature ne saurait, même indirectement, être justifiée par des considérations liées à la Nature en soi, indépendamment de besoins humains fondamentaux. En d'autres termes les préoccupations environnementales n'ont pas de justification si on ne peut

¹⁰⁷ B. HERVIEU, *Sciences et devenir de l'homme, Les cahiers du MURS*, n° 41 bis, 2003, p.73-74

¹⁰⁸ Jacques THEYS en 2002 a excellemment souligné les ambiguïtés dont le terme « développement » est porteur lorsqu'il est associé au qualificatif durable : « Incontestablement le concept de "développement durable" se distingue par une capacité tout à fait remarquable à poser et surtout à lier ensemble plusieurs des questions centrales auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées : la question des *finalités de la croissance* – et d'un compromis possible entre les intérêts divergents de l'économique, du social et de l'écologique ; celle du "temps" et de la concurrence entre court terme et long terme, générations présentes et futures ; celle, enfin, des "identités spatiales" – et de l'articulation problématique entre les logiques de globalisation et celles d'autonomisation des territoires locaux. Mais cette capacité à poser les problèmes n'implique pas nécessairement celle de pouvoir leur trouver une solution ; et il est légitime de se demander si derrière une rhétorique des bons sentiments, le discours sur le "développement durable" n'a pas, finalement, pour principale qualité de gommer les contradictions qu'il énonce – pour ne pas avoir à les résoudre » Jacques THEYS, « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoire*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, mis en ligne le 23 septembre 2002. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1475.html>

au regard des besoins humains leur associer une valeur. Mais cette valeur n'est pas dérivée du calcul économique marchand. Elle relève de décisions politiques explicitant la nature, et les effets de l'avantage collectif.

S'agissant de l'opposition entre calcul économique et décision politique, F. Perroux la qualifie ainsi : « la loi des calculs qui tendent à la maximisation de l'utilité individuelle par les sujets n'est pas la loi des calculs qui tendent à l'obtention du plus grand avantage collectif »¹⁰⁹ [Perroux F. (1941) p. 295]. Les raisons qui permettent de fonder scientifiquement cette opposition tiennent à une limitation du calcul économique. Alors que la décision politique s'applique à des ensembles étendus, concerne des événements qui s'enchaînent sur des décades, et intègre des services non évaluables et des utilités diffuses qu'elle contribue à créer, le calcul économique est limité dans l'espace, dans le temps et quant à son objet. F. Perroux est dès lors conduit à énoncer ce qui lui paraît être la contradiction fondamentale du capitalisme : « la contradiction entre l'ampleur d'action que permet ou impose l'évolution de sa technique et la limitation de la capacité du calcul économique même chez les sujets les plus doués ». Cette contradiction identifiée à partir de la réflexion théorique en recèle une autre plus fondamentale, sur le plan pratique : « L'utilité subjective et l'avantage collectif ne se confondent pas, et même s'ils peuvent être définis et étudiés par les mêmes moyens en théorie, ils ne s'apprécient pas par des opérations mentales comparables en pratique »¹¹⁰.

La mise en forme et en actes du développement durable résulte de l'émergence de nouvelles formes de gouvernance ou de gouvernementalité

Il est remarquable, et en tout point essentiel pour notre propos, de constater que l'élaboration d'un contenu programmatique susceptible d'inciter les gouvernements et les institutions internationales à identifier la nécessité d'une stratégie de développement durable puis à en définir les modalités a été portée par des institutions dont la légitimité se situe en dehors des critères traditionnels (élection, mérite, etc..) et qui renvoie à l'apparition de nouvelles formes de gouvernance ou gouvernementalité.

Les fondements théoriques de la durabilité ont été établis en 1980 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) puis développés par la Commission Mondiale sur l'environnement et le développement (CNUED, Commission Brundtland, Montréal, 1988).

¹⁰⁹ François Perroux, *La valeur*, PUF, 1943 p. 295.

¹¹⁰ Ibid, p.297

Les résultats de la Commission Mondiale ont suscité l'émergence d'un droit international de l'environnement: convention de Sofia et d'Helsinki pour la pollution atmosphérique, directive et convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, conventions de Ramsar, Washington, Bonn et Berne pour la protection de la nature, convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, convention sur la diversité biologique, Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique, convention de la mer du Nord sur le déversement et l'incinération des déchets en mer, directives européennes sur la qualité des eaux, directive « nitrates », directive « habitats »

Le sommet de la Terre de Rio de Janeiro popularisera en 1992 les actions à entreprendre sous forme d'explicitation, à partir de l'Agenda 21 présenté par l'ONU, des objectifs et des mesures visant à traduire dans les faits la conception du développement durable défini comme un mode de développement susceptible de contribuer à la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

A la suite de cette intense activité des institutions internationales (ONG et agences internationales)¹¹¹, et des nombreuses rencontres intergouvernementales destinés à préparer traités et protocoles¹¹², de multiples acteurs¹¹³ ont repris à leur compte les préoccupations exprimées par la société civile¹¹⁴ et les partis politiques dans différents pays : ainsi a-t-on pu assister successivement à la floraison de multiples chartes de responsabilité sociale et

¹¹¹ Voir, par exemple, pour les questions à l'articulation de la satisfaction des besoins en énergie et des exigences du développement durable, les publications suivantes : Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie, « Énergies renouvelables, Développement et environnement. Discours, réalités et perspectives. » *Liaison Énergies Francophonie*, n° spécial, avril 2007 ; Agence pour l'Énergie Nucléaire (OCDE) *L'énergie nucléaire dans une perspective de développement durable*, OCDE, Paris, 2000.

¹¹² Outre les sommets de la terre de New York (1997) et de Johannesburg (2002) on mentionnera par exemple le Xème Sommet de la Francophonie de Ouagadougou (2004) : « Espace solidaire pour un développement durable »

¹¹³ Il y a lieu, par exemple, de citer les compagnies d'assurance et de réassurances. La société de réassurance *Münchener Rück* a été présente, depuis le premier, à tous les sommets climatiques et a participé à l'élaboration de tous les rapports du GIEC en tant qu'auteur ou expert.

¹¹⁴ Jusques et y compris dans le domaine de l'éducation.

environnementale¹¹⁵ auxquelles ont souscrit de très grandes entreprises, à la promotion du développement durable comme facteur de compétitivité internationale par les conseillers du commerce extérieur [CNCCEF, (2007)] ; à l'introduction de nouveaux instruments financiers¹¹⁶ en vue d'accompagner le financement de projets de développement durable dont la SFI, filiale de la Banque Mondiale a pris, entre autres, l'initiative ; au développement de systèmes d'informations¹¹⁷ et de médias dédiés à la veille critique sur le développement durable comme Novethic¹¹⁸ en France.

La construction sociale d'un principe d'organisation de la société: le développement durable conçu simultanément comme matrice du changement et norme d'évaluation des comportements.

Après avoir montré comment la « durabilité » a été promue comme principe d'intelligibilité de la reconfiguration radicale des relations entre Science, Politique et Société, nous éclaircirons les raisons pour lesquelles le développement durable, est devenu – à son corps

¹¹⁵ En France, le vote de la loi sur les nouvelles régulations économiques en 2001 a encouragé la diffusion des exigences nouvelles de la responsabilité sociale et environnementale avec l'obligation faite aux sociétés cotées en bourse d'inclure des critères non financiers dans leurs documents comptables. Toutefois l'enquête publiée par Charles Emmanuel Haquet et Géraldine Meignan dans le numéro 735, novembre 2008, du magazine *l'Expansion* sous le titre : «Le grand bluff du développement durable » montre que dans beaucoup de cas l'action entreprise par les grands groupes se borne à une action de communication. Faut-il s'en étonner dès lors que la loi de 2001 « n'exige pas un contrôle des performances qui serait assorti de sanctions ni ne détermine la forme que ces indicateurs doivent prendre. » *CGP Regards prospectifs sur l'Etat stratège*, Volume 1, p.105

¹¹⁶ Dans son rapport annuel 2003 la SFI présente ainsi les modalités de son intervention : « La SFI propose de plus en plus souvent à ses clients des financements structurés faisant intervenir, notamment, des garanties partielles de crédit et des opérations de titrisation. Ces outils s'intègrent dans la stratégie d'ensemble de la SFI qui consiste à encourager la création de marchés financiers intérieurs et à diversifier les sources de financement en monnaie nationale des clients des pays en développement. Les montants que ses clients mobilisent ainsi en émettant des obligations est notablement plus élevé que celui des fonds qu'elle engage elle-même. En garantissant une partie du risque de financement, la Société encourage les investisseurs, et en particulier les institutions financières et les investisseurs institutionnels, à participer à des transactions qu'ils n'auraient pas envisagées dans d'autres conditions. En règle générale, l'intervention de la SFI a pour effet d'améliorer la cote de crédit et d'allonger les échéances ». SFI, *Rapport annuel 2003*

¹¹⁷ Médiaterre, le *système mondial d'information francophone pour le développement durable*, est ainsi une initiative partenariale conçue en 2002, à l'occasion du Sommet de la Terre de Johannesburg.

¹¹⁸ Novethic est un centre de recherche et d'expertise sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement socialement responsable qui informe et propose des outils aux professionnels de l'entreprise, de la finance, des collectivités locales ou des ONG intéressés. Novethic, créée en avril 2001, est une filiale de la Caisse des dépôts.

défendant - instrument de l'avènement de normes multiples et contradictoires d'évaluation des comportements des acteurs .

Les reconfigurations des relations science, technologie et société portées par les transformations économiques

Les modalités de l'institutionnalisation des disciplines scientifiques et la genèse de l'émergence d'une activité professionnelle consacrée à la recherche font apparaître de grandes différences entre les pays, liées principalement à des formes d'organisation des institutions scientifiques reposant sur des objectifs politiques et sociaux très différents. Comme le disent respectivement Bertram Schefold¹¹⁹ [1994] (Université de Francfort) et Marion Fourcade-Gourinchas¹²⁰ (Université de Princeton), il y a des « sociostyles » nationaux qui impriment des priorités et des orientations différentes aux programmes scientifiques, très éloignées des nécessités internes du développement de chaque discipline et donc à terme sources d'hybridations spécifiques.

L'avènement de la production de masse, puis la montée de la stratégie de différenciation à l'origine d'une très grande variété des produits et d'une exigence de réactivité et de flexibilité des entreprises suscitent la mise en place de modes de gouvernance de la science qui exercent par les modalités de pilotage qu'ils requièrent, des formes de structuration spécifiques des relations entre science, technologie et société. Se succèdent ainsi depuis 1945 l'ère des grandes agences gouvernementales en charge des orientations de la recherche fondamentale et intervenant par le biais des subventions, puis celle des partenariats publics-privés reposant sur une logique contractuelle intégrant des exigences de rentabilité et instituant une concurrence-coopération entre acteurs le long du processus linéaire allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée puis au développement industriel. L'émergence des NBIC¹²¹ (nanotechnologie, biotechnologies, sciences de l'information et sciences cognitives) et leur convergence postulée¹²² introduisent une rupture frontale par rapport à l'ordre ancien: l'ampleur des financements public nécessaires et en même temps l'énormité des profits privés susceptibles

¹¹⁹ Bertram SCHEFOLD, *Nationalökonomie und Kulturwissenschaften : Das Konzept des Wirtschaftsstils, in: Deutsche Geisteswissenschaften zwischen Kaiserreich und Republik. Zur Entwicklung von Nationalökonomie, Rechtswissenschaft und Sozialwissenschaft im 20. Jahrhundert*; hrsg. von K.W. Nörr, B. Schefold, und F. Tenbruck, Stuttgart, 1994, pp. 215-242.

¹²⁰ Marion FOURCADE-GOURINCHAS, « Politics, institutional structures and the rise of economics: A comparative study », *Theory and Society*, vol.30, 2001, pp.397-447

¹²¹ Bernadette BENSUADE-VINCENT, *Se libérer de la matière ? Fantômes autour des nouvelles technologies*, INRA Editions, Collection Sciences en questions, 2004

¹²² NSF Report *Converging Technologies for Human Performance*, Mihail C. ROCO and William S. BAINBRIDGE (eds.), June 2002,

d'être accaparés par les entreprises, les risques industriels, sanitaires, sociaux (sans commune mesure avec les risques auxquels les populations étaient exposées dans le passé) encourus au niveau des applications dans la vie quotidienne de ces technosciences¹²³ requièrent un mode de gouvernance totalement différent. C'est en impliquant les différentes communautés concernées (chercheurs, usagers, experts gouvernementaux, industriels) dans la décision d'engager tel ou tel programme que la légitimité de ceux-ci se construit tout en diluant les responsabilités. Il est dès lors essentiel que les savoirs professionnels tant des sciences dures que des sciences humaines et sociales produisent des discours de légitimation eux-mêmes socialement validés au travers d'expertises procédurales¹²⁴ dont la NSF fournit le cahier des charges dans sa publication « *Societal Implications of Nanoscience and Nanotechnology* » en explicitant ainsi les exigences portées par l'acronyme ELSA (Ethical, Legal and Societal Aspects) :

*First we need to define and measure "societal impacts". Second, we need to find leading indicators or first signs of impacts. Third we need to develop theories that explains impacts, identify causal mechanisms and contingent conditions (e.g., under what circumstances would particular products have particular impacts), relate various advances and impacts together in more comprehensive systems models, and permit (tentative) extrapolation to possible futures. Finally, we would like to assist policy development on the basis of what is known from our research and what is known about desire and values, i. e. what are "society's" goals ad how will these goals change over time as technology advances?*¹²⁵

La validation de ces reconfigurations par une implication dite citoyenne des acteurs dans l'évaluation des risques issus des applications des découvertes scientifiques et techniques

Comment faire face à ces reconfigurations si ce n'est en promouvant à l'aide de la thématique du développement durable l'idée qu'il appartient à des systèmes d'acteurs incluant scientifiques, politiques, représentants de la société civile et usagers de se prononcer sur les caractères opportuns et prioritaires dévolus à tel ou tel projet visant l'aménagement des activités économiques et sociales en fonction des impératifs d'un développement durable.

¹²³ Par exemple : «The Royal Society and the National Academy of Engineering », *Nanosciences and nanotechnologies: opportunities and uncertainties*, RS Policy document 19/04, July 2004,

¹²⁴ *European Commission Research Converging Technologies- Shaping the Future of European Societies* by Alfred NORDMANN, Rapporteur, Report 2004

¹²⁵ J.S. CARROLL] « Social Science Research Methods For Assessing Nanotechnology» ROCO, M.C.ROCO, W.SBAINBRIDGE. & NSF , *NSET Workshop Report Societal implications of nanoscience and nanotechnology*, International Technology Research Institute, World Technology (WTEC) Division, Loyola College march 2001, p.189.

Cette pratique va rapidement rendre obsolètes, en les rassemblant dans un ensemble composite, des dispositifs jusque là conçus comme indépendants les uns des autres.

En effet, à la logique de la subvention publique pensée comme condition essentielle de l'obtention immédiate et démultipliée d'un effet de « technology push » dans les années 50 et 60 et qui a été assortie en matière de sûreté des installations nucléaires ou de grands projets équivalents d'un premier transfert de responsabilité des décideurs politiques aux responsables des grandes agences indépendantes, a succédé dans les années 70 et 80 la prééminence de la demande sociale comme principe organisateur des relations entre science, politique et société. De ce point de vue, pour les questions environnementales comme pour les questions d'éducation et de formation, les pouvoirs publics ont voulu substituer à l'exigence d'une éducation aux responsabilités afférentes à l'exercice de la citoyenneté, celle d'une compétence professionnelle assujettie à une conception du développement économique axée sur l'offre des métiers requis par l'évolution des activités des entreprises. Les Agences de bassin sont ainsi caractéristiques d'une volonté de régulation des conséquences du développement économique reposant sur le filtre de la demande sociale. Avec l'émergence d'exigences de lutte contre les pollutions et effets externes, et de dysfonctionnements plus graves qualifiés de risques industriels (considérés cependant comme des accidents) il devient évident que la responsabilité politique n'est engagée qu'en cas de défaillance des procédures juridiques (assurances) et marchandes classiques. Elle n'est plus, de toute façon, en première ligne sauf au niveau communal (sorte d'obligation de prévoyance).

Face à l'épuisement des ressources publiques, à la dimension des enjeux industriels et sociétaux des révolutions scientifiques en cours, l'activité de recherche est désormais mise en demeure de pourvoir à la réalisation d'objectifs contradictoires: promouvoir l'adhésion du public à des programmes comportant des risques sociaux et environnementaux dont la probabilité d'occurrence échappe à toute évaluation raisonnable, fournir les éléments d'une communication entre acteurs (gouvernements, entreprises, universités, associations, etc..) assujettie à une expertise de nature purement procédurale, développer des programmes susceptibles par leur retombées transversales d'ouvrir des débouchés aux entreprises à la hauteur des sommes colossales investies. Dans ce modèle qui s'affiche volontiers comme celui d'une société ouverte alors que le crible des intérêts économiques, financiers et de ce fait politiques et sociaux est plus contraignant que jamais, l'activité de recherche est sujette à une double réquisition: faire foi, (d'où l'insistance sur les procédures malheureusement souvent ineptes d'évaluation) c'est-à-dire rendre crédibles du fait de la reconnaissance sociale (il suffira que des fondations privées et des grandes entreprises mettent la main au portefeuille) l'excellence supposée des laboratoires et l'utilité

sociale présumée de leurs travaux; prévenir, c'est-à-dire prendre en charge sous couvert d'expertise la dimension éthique déléguée par le pouvoir politique qui l'a instituée comme seule forme sociale acceptable de régulation du développement scientifique. L'hybridation des savoirs revêt ici deux formes complémentaires: celle de la convergence des domaines de recherche et des disciplines dans les sciences dites dures (souvent assurée par les possibilités radicalement nouvelles d'expérimentation qu'autorisent les nouveaux équipements scientifiques), qui est une forme d'assurance pour les pouvoirs publics de pouvoir conserver un certain rôle au niveau de l'animation de la recherche; celle de la technicisation à fins procédurales dans les sciences sociales sommées de produire des connaissances et des savoirs susceptibles de légitimer les immenses bouleversements en cours. Curieusement les sciences sociales devront afin de permettre un (simulacre) type déterminé de démocratie participative produire, à travers les connaissances et les représentations qu'elles véhiculent, du lien social¹²⁶. Le développement durable a largement anticipé sur ces évolutions en montrant comment la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la bio-diversité¹²⁷ etc.. débordent largement les capacités et compétences des seuls acteurs scientifiques et/ou économiques.

Conclusion : Le statut de l'intermédiation politique dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable : la construction et la déconstruction du sens.

Les membres du groupe « Equilibres » de feu le Commissariat général du Plan ont eu le mérite de formuler en termes clairs les risques et les ambiguïtés de l'intermédiation politique

¹²⁶ « (...) De plus en plus d'institutions incluent les intérêts divergents des parties prenantes dans un dialogue multi-stakeholder et multidisciplinaire, afin d'aider à la programmation de la R&D en matière de développement durable. Ainsi, la législation européenne, au cours des vingt dernières années, a-t-elle évolué du principe selon lequel le public a le « droit d'être informé » des risques environnementaux et sanitaires liés aux choix technologiques vers le principe du « droit à prendre part » aux décisions comportant de tels risques (convention d'Aarhus en 1998 sur l'accès à l'information environnementale, à la participation du public et l'accès à la justice pour les affaires environnementales) ». B. De Marchi, S. Functowicz and A. Guimaraes Pereira, «e2-governance: electronic and extended », *Proceedings of Conference Innovations and e-society. Challenges for technology assessment*, Berlin, October 2001.

« Le Livre Blanc européen sur la Gouvernance et le Livre vert européen sur la Responsabilité Sociale des Entreprises insistent sur la nécessité d'évoluer vers une « gouvernance concertative » des systèmes d'innovation pour répondre aux enjeux de développement durable. » S.FAUCHEUX, M.O'CONNOR « Pour une compatibilité durable entre environnement et développement » *Cahier du C3ED* N° 02-03 Juillet 2002 page 10.

¹²⁷ Pour un bilan exhaustif des modalités présidant à la mise en œuvre des politiques de préservation de la biodiversité tant au niveau européen, que régional et local, voir *La nature dans la ville. Biodiversité et urbanisme. Étude du Conseil économique et social*, présentée par M. Bernard REYGROBELLET au nom de la section du cadre de vie, Avis et rapports du Conseil économique et social, n°24, 3 décembre 2007.

face aux tentatives de récupération des exigences du développement durable par divers acteurs de la société au bénéfice de finalités d'une toute autre nature et conduisant à cette fin à l'adoption d'attitudes voire de stratégies en parfaite contradiction avec les objectifs dont ils entendent se réclamer. C'est ainsi qu'ils établissent le constat suivant : « Comme le montre l'auteur de *Capitalisme contre capitalisme*, Michel Albert (*Futuribles*, n° 287, juin 2003), c'est paradoxalement le capitalisme le moins social qui est à l'origine de ce mouvement de la responsabilité sociale des entreprises. L'origine anglo-saxonne de la RSE a pour conséquence une minimisation du rôle des syndicats ¹²⁸ ». Il y a ainsi une volonté de déplacer le terrain de la pertinence des normes environnementales, des lieux de production vers les lieux de commercialisation où les conflits essentiels relatifs aux conditions de travail sont remplacés par des batailles d'image, des campagnes de communication visant à convaincre les milieux associatifs opportunément tenus pour seuls interlocuteurs pertinents de l'excellence environnementale au regard d'usages circonscrits des produits et services mis en vente sur les marchés ¹²⁹.

Il appartient à l'Etat, au-delà des initiatives qu'il peut prendre en matière de responsabilité sociale des entreprises, de coordonner et de rendre compatibles les deux logiques dominantes qui guident en matière de développement durable les comportements des différents acteurs de la société civile. Jacques Theys a en effet excellemment souligné les dérives redoutables qu'entraînerait la coexistence sans règles de ces deux logiques alternatives :

D'ores et déjà on voit en effet coexister deux logiques de « développement durable » qui n'ont, finalement, que très peu de points communs. D'un côté, celle des géographes, des aménageurs, des bailleurs sociaux, des propriétaires fonciers... essentiellement préoccupés par une bonne intégration de l'environnement dans le développement local, les infrastructures, ou la planification spatiale. De l'autre, celle des économistes, des grandes entreprises, des associations de consommateurs, mais aussi des ONG internationales ou des diplomates... qui s'intéressent plutôt à la « consommation éthique », au « principe de précaution » aux « écotaxes », aux «

¹²⁸ CGP, *Regards prospectifs sur l'Etat stratège*, volume 1 p. 104.

¹²⁹ Sur les tenants et aboutissants de la RSE, on se reportera aux articles de Patrick LAPRISE et Petia KOLEVA.

Patrick LAPRISE « La multinationale du pétrole SHELL et le développement durable : perspectives du concept de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, *Le développement durable : quels progrès, quels outils, quelle formation ?* (sous la direction de Claude Villeneuve) OIF, Les publications de l'IEPF, Collection Actes, volume 6, 2005, Québec.

P. KOLEVA, « La responsabilité sociale des entreprises dans le contexte du développement durable : affaire d'entreprise ou affaire de société ? » *Economie et Sociétés*, Série Dynamique technologique et Organisation, W, n°10, 1/2008, pp. 25-54

Pour une remarquable étude de cas voir Christian AID (2004), *Behind the Mask. The real face of corporate responsibility*. <http://www.christianaid.org.uk/indepth/0401csr/index.htm>

marchés de droit à polluer », ou à « l'Organisation Mondiale du commerce »... Il est assez symptomatique de constater que dans le document de présentation des travaux – tout à fait considérables – engagés depuis deux ans par l'OCDE sur le « développement durable » pas un mot n'est dit sur le territoire. On doit naturellement s'interroger sur les conséquences en terme d'efficacité de cette déconnexion – pour ne pas parler « d'ignorance volontaire » des logiques "sectorielles" et spatiales. On peut craindre surtout que cette coupure, oubliant que les intérêts des individus, des actionnaires, des consommateurs ou des contribuables ne sont pas nécessairement ceux des habitants, des salariés, des communautés ou des citoyens ne conduise finalement à gommer la dimension essentiellement politique du développement durable¹³⁰.

Ce sont en effet les intermédiations politiques qui donnent un sens ou qui contribuent à en dénaturer les exigences, à la mise en œuvre de ce « référentiel normatif » qu'est le développement durable. En ce qui concerne la déconstruction du sens Gilles Kleitz¹³¹ [2003] en fournit une illustration saisissante à travers l'usage d'un outil informatique censé permettre, dans l'action, la conciliation de la conservation de la nature et du développement durable. Malheureusement le système d'information géographique (SIG) est un outil qui superpose « des choix, des arbitrages et des simplifications » qui passent à la trappe au profit de vérités d'experts censés sur le terrain détenir le monopole dans l'usage et l'interprétation dudit outil. Gilles Kleitz nous montre ainsi « comment le système d'information géographique présenté comme une aide à la décision réduit des données empiriques hétérogènes à un seul plan de représentation gestionnaire, avec comme seul mode opératoire une *dépolitisation* de chaque représentation et comme résultat la possibilité de décisions effectives, prises en bureau, loin des arènes politiques » [G. KLEITZ (2003) p.240]

A l'opposé, dans le domaine de la construction du sens lié à une intermédiation politique opportune, le principe de précaution apparaît comme une norme de décision collective

¹³⁰ Jacques THEYS, « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoire*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable, 23 septembre 2002, p.5. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1475.html>.

¹³¹ Gilles KLEITZ, « L'espace comme technologie politique pour la conservation de la biodiversité. SIG et planification négociée en milieu rural », *Conservation de la nature et développement : l'intégration impossible ?*, Paris, Karthala, Collection « Economie et développement », 2003.

sauvegardant une attitude rationnelle¹³² à l'égard des risques majeurs encourus par l'environnement et l'espèce humaine du fait de son activité:

(...) le principe de précaution n'apparaît plus comme une réponse immédiatement sécurisante à la question de l'incertitude, une réponse qui dicterait de façon nette les conditions de l'agir, mais bien plutôt comme le vecteur de la question du risque dans la société, afin que nul responsable ne puisse désormais l'écarter d'un revers de la main. Dans cette version possibiliste centrée sur le raisonnable, le principe de précaution n'impose pas une norme éthique unique ; il est compatible avec un pluralisme d'approches et de stratégies de prévention »¹³³.

Mais il y a lieu de relever un effet beaucoup plus radical dû à la constitutionnalisation du principe de précaution, et que Michel Prieur énonce en ces termes¹³⁴ :

C'est donc la préoccupation du droit des générations futures de n'avoir pas à subir des dommages graves et irréversibles sur leur environnement qui fonde le principe de précaution et le développement durable. Les deux concepts sont d'ailleurs dans la Charte de 2004 et constituent un ensemble d'objectifs et d'instruments garantissant pour l'avenir un environnement équilibré et respectueux de la santé. Le principe de précaution met donc en œuvre l'art. 1 de la Charte non pas en tant que droit subjectif à l'environnement des générations présentes, mais en tant que droit à l'environnement des générations futures.

Dans ce contexte, l'apparition d'une législation européenne codifiant le principe de précaution n'est pas indifférente. Il y a lieu de se demander les fins qu'une telle législation vise et, au-delà, à quoi elle sert, en fait. S'agissant des fins, elles sont doubles: il s'agit d'une part de substituer une règle d'action publique (le principe de précaution) à une norme morale (le principe de responsabilité de Jonas¹³⁵) et d'autre part d'obliger à tenir compte des valeurs publiques dans le

¹³² Il serait cependant facile, au nom des intérêts qui se dissimulent derrière le monde de la marchandise, de tenter de disqualifier cette norme en la présentant comme le fruit d'un « néorousseauisme » incarnant selon François Ewald la passion politique dominante en France aujourd'hui .

¹³³ Olivier GODARD, « Sur l'éthique, l'environnement et l'économie. La justification en question » avril 1999, p.8

¹³⁴ Michel PRIEUR, « Les nouveaux principes du droit de l'environnement : L'exemple du principe de précaution », *Société de Législation Comparée Les Xe Journée juridiques franco-chinoises sur le droit de l'environnement*, Paris, 11 - 19 octobre 2006

<http://www.legiscompare.com/Publications/journees%20chinoises%20oct%202006/2-Prieur.pdf>

¹³⁵ Hans JONAS, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris : Flammarion, 1998. - 470 p. ; 18 cm. .

processus de délibération scientifique. En ce qui concerne l'utilité de l'introduction du principe de précaution dans le corpus des règles de l'action publique, elle tient en fait à l'insuffisance des politiques de prévention au regard de la nécessité d'obtenir l'adhésion des citoyens à la mise en œuvre de politiques dont les enjeux sont essentiels et de ce fait font l'objet de vives controverses. En effet, les politiques de prévention, parce qu'elles reposent sur des certitudes scientifiques qui conduisent à ce que les risques soient avérés et leur probabilité évaluée, sont assez mal comprises et souvent associées à un déficit démocratique. Il en va tout différemment des politiques inspirées du principe de précaution puisqu'il s'agit « de suspendre la décision d'introduire une innovation, le temps de réduire l'incertitude concernant l'existence d'un risque et de l'évaluer: ce temps est aussi celui *de* laisser se développer, et se résoudre les controverses scientifiques concernant les risques encourus. Le principe de précaution n'est donc pas un outil d'aide à la décision. Son objet est d'inviter la recherche scientifique à réduire l'incertitude, son ambition d'articuler science et politique en prenant acte de la diversité des régimes de rationalité »¹³⁶

¹³⁶ Catherine Larrère et Raphaël Larrère [2001] Les OGM entre hostilité de principe et principe de précaution, *Le Courrier de l'environnement*, n°43.

Un témoignage : Elaborer le projet socialiste sur le nucléaire : L'expérience du délégué national du Parti Socialiste (1975-1981)

Robert Chapuis

Délégué national à la recherche (1975-81) du parti socialiste

Le nucléaire. Il est d'abord militaire : De Gaulle veut assurer l'indépendance de la France dans la stratégie de dissuasion nucléaire. Pour posséder la bombe, il faut de l'uranium enrichi : il est produit sur le Tricastin (Pierrelatte). Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) va développer aussi ses recherches vers la production d'électricité. Pour le nucléaire civil, on tient aussi à une filière française (graphite-gaz). Elle est développée à Marcoule. Mais EDF veut aller plus vite et plus loin, d'où sa préférence pour la filière américaine (licence westinghouse) à eau légère pressurisée (PWR). En 1970, est lancée la première grande centrale PWR à Fessenheim, en Alsace.

Pompidou qui succède à De Gaulle en 1969 pousse plus loin encore l'industrialisation de la France et les grands programmes gaulliens (plan-calcul, espace, nucléaire, etc...), d'où le plan dit Messmer (premier ministre) le 5 mars 1974 : construction de 16 réacteurs de 900 mgw comme première étape vers une quarantaine d'implantations. Le plan est poursuivi par Giscard d'Estaing qui succède à Pompidou en 1974.

Le nucléaire est porté par de grandes entreprises publiques qui ont à leur tête de grands « commis de l'Etat », Boiteux à EDF, Giraud au CEA. Ce dernier sera le ministre de l'industrie de Giscard.

Le nucléaire inquiète par les risques liés à la radio-activité et le souvenir d'Hiroshima. En 1979, l'accident sur la centrale américaine de Three Miles Island va relancer les inquiétudes. L'explosion d'un réacteur à Tchernobyl date de 1986.

La gauche divisée

Elle est très divisée sur l'utilisation civile du nucléaire. Les communistes hostiles à la dissuasion nucléaire sont favorables à une utilisation civile sur la base d'une filière française et avec des industries nationalisées. Les socialistes sont très présents à EDF et en partagent les choix. Le programme commun de gouvernement PC-PS en 1972 dit clairement qu'il faut arrêter la force de frappe et prévoit « la reconversion selon un échéancier précis, de l'industrie nucléaire militaire en une industrie atomique pacifique, avec le souci de préserver les intérêts des

travailleurs concernés ». L'industrie nucléaire sera nationalisée et la politique industrielle dans ce domaine doit préserver l'indépendance nationale et donner un plein essor à la production.

Le Parti Socialiste Unifié qui réunit des dissidents du PC et de la SFIO avec des militants d'une « nouvelle gauche », prône un socialisme autogestionnaire proche des positions de la CFDT : il est hostile au nucléaire militaire, accepte la recherche dans le secteur civil, mais est réticent à un usage important de l'énergie nucléaire, contraire à un modèle de développement moins productiviste. Il est plus ou moins divisé entre les courants « révolutionnaires » de Mai 68 (trotskystes, maoïstes) proches de la vision communiste, et les courants réformistes (on dira « rocardiens ») qui sont proches de ceux qui, avec René Dumont et les Amis de la Terre de Brice Lalonde, disent plutôt « halte à la croissance », comme l'écrit le club de Rome en 1972. Pour eux, c'est une croissance « capitaliste » donc contraire à toute perspective autogestionnaire.

Les élections de 1973 sont favorables au PS et à ses alliés, et non au PSU (Rocard est battu dans les Yvelines et me cède le poste de secrétaire national). Les élections de 1974, avec la candidature unique de François Mitterrand, entraînent un rapprochement entre le PSU et le PS avec l'appui de la CFDT et de divers courants de gauche (Jacques Delors par exemple). En octobre 1974, les Assises du Socialisme scellent ce rapprochement et une minorité importante du PSU rejoint les rangs du Parti Socialiste.

C'est ainsi que, secrétaire national du PSU, je négocie l'entrée de mes camarades dans les instances du Parti Socialiste. En ce qui me concerne, après le congrès de Pau, en janvier 1975, François Mitterrand me propose un poste dont l'intitulé m'étonne (NB je suis professeur de lettres classiques) : délégué national à la Technologie...

Je comprendrai quelques jours plus tard le sens de cette désignation : je suis chargé d'élaborer pour la prochaine réunion du Comité Directeur la position du Parti Socialiste sur l'énergie nucléaire..., c'est-à-dire de mélanger l'eau (tiède) du PCG avec le feu des positions du PSU !... C'était un piège... ou un test.

Voilà quel était le contexte. Regardons maintenant les textes.

De mars à mai 1975 : prise de position socialiste

Je dois préparer un rapport pour le Comité Directeur qui se réunit les 8 et 9 mars 1975, un an après l'énoncé du plan Messmer.

Pour ce rapport, je dispose d'un texte du groupe parlementaire centré sur l'opposition au tout pétrole, d'un texte du groupe énergie du PS conforme au Programme Commun et enfin d'un texte du comité « environnement » du PS qui estime que rien ne peut être fait avant une loi nucléaire précisant les conditions du contrôle de cette énergie (pour la sécurité des populations). Je mets en place sous ma responsabilité une « commission énergie » qui réunit des militants du

CEA, d'EDF, de Creusot-Loire (le plus souvent CFDT) ainsi que quelques scientifiques. Ceux-là seront le plus souvent extérieurs au parti, mais intéressés à donner leur avis. Il y a des fanatiques du nucléaires, mais qui aiment la discussion. Il y a des opposants, mais conscients des enjeux politiques.

Le rapport rappelle des principes : croissance, sécurité, planification démocratique, perspective d'autogestion (nouveau modèle de développement). Il énonce ensuite des propositions, compte-tenu d'une situation difficile (tout pétrole donc dépendance, fin du charbon, arrêt de la recherche, privatisations). La consommation d'énergie pourrait se stabiliser un jour, mais à court terme les besoins augmentent. D'où des choix politiques par type d'énergie, sans oublier que « la définition de la politique énergétique ne peut être faite qu'en informant complètement l'opinion des inconvénients apportés par les solutions proposées ». Il faudra un Haut Commissariat à l'Énergie couvrant les diverses structures (CFP – Elf – GDF – EDF – CDF – CEA).

Le rapport évoque les énergies nouvelles, l'hydro-électricité, le charbon, le pétrole, le gaz, les approvisionnements, la négociation avec les multinationales et examine plus spécialement « l'électro-nucléaire » (sur une longueur identique à la totalité des autres sources d'énergie...). Il est dit que le nucléaire est un élément de diversification, mais « la réalisation d'un programme de centrales pour couvrir les besoins de la période 1980-1990 n'impose pas la réalisation de programmes ultérieurs. Il ne s'agit pas, en effet, après le tout pétrole, de passer au tout nucléaire ». Le rapport insiste sur la sûreté (avec un organisme indépendant) possible avec de l'argent et du temps.

Pour les filières, il faut conserver des possibilités avec le graphite-gaz ou l'eau lourde, mais l'important étant l'indépendance, il faut assurer « la maîtrise française de la filière PWR » et développer Eurodif pour le combustible. On insiste sur la coopération européenne, la recherche sur le traitement des déchets, la nationalisation ou des prises de participation (Creusot-Loire). Conclusion : ralentir le démarrage du programme nucléaire (centrales à eau légère), pour couvrir les besoins sur 10 ans.

C'est un rapport assez prudent ! Il recueille l'unanimité du Comité Directeur (moins une abstention...). Il est prévu une présentation verbale, sans conclusion publique : le porte-parole Claude Estier doit s'en charger, mais mon nom est finalement ajouté... Je suis chargé de contacter les milieux sociaux concernés, les milieux scientifiques, les travailleurs du secteur et de prévoir des actions communes. Je dois rédiger un texte d'orientation qui sera soumis au Bureau Exécutif, puis au Comité Directeur des 2 et 3 mai 1975. Il y aura ensuite un numéro spécial du Poing et la Rose (hebdo) et une brochure grand public.

L'essentiel du travail reste à faire ! André Boulloche, ancien ministre de l'Education Nationale, mais surtout excellent ingénieur, va m'apporter une aide très utile.

Le soir du 2 mai, lors de la réunion du Comité Directeur, deux commissions se réunissent, l'une sur l'informatique avec André Acquier (issu de la CFDT), l'autre sur l'énergie où je présente un projet de résolution sur « les problèmes de l'énergie et de la question nucléaire ».

Le lendemain, 3 mai, le Comité Directeur adopte ce projet avec quelques modifications de détail. La résolution dénonce au départ le passage en force du gouvernement pour imposer son programme nucléaire. Le PS est solidaire des luttes sur le terrain : il doit aussi « proposer une autre politique ». Elle reprend les principes déjà énoncés : démocratie, croissance au service de la collectivité, diversification des sources d'énergie, planification. Trois conditions sont énoncées : nationalisations, service public de l'énergie et (ce qui est nouveau) régionalisation des programmes. Deux axes de la politique : recherche et sécurité. Un historique complet est proposé sur le nucléaire : il démontre le danger du programme Messmer et l'absence de démocratie. Finalement l'accélération proposée pour le nucléaire risque d'aboutir à son refus : curieux paradoxe !

« Dans ces conditions, le Parti Socialiste entend obtenir un ralentissement important du programme nucléaire afin de réaliser les recherches nécessaires parallèlement à une exploitation modérée » (insistance sur sécurité et débat)... « Il appelle les élus et tous les citoyens soucieux de démocratie à refuser toute autorisation d'enquête ou d'implantation avant l'ouverture de ce débat public et la sanction parlementaire qu'il implique. Dans le cadre de ce débat et avant l'acceptation de tout programme nucléaire, le Parti Socialiste demande » :

Agence de sécurité...

Loi nucléaire

Programme énergétique d'ensemble.

En résumé, le PS ne refuse pas le nucléaire par principe, mais « s'oppose avec les forces syndicales et les forces politiques de gauche au programme nucléaire du gouvernement ».

Cette position, comme prévu, fera l'objet d'un numéro spécial du Poing et la Rose et d'une brochure à large diffusion.

A partir de mai 1975 : une présence sur tous les terrains

La position ainsi définie va permettre au Parti Socialiste d'être présent sur tous les terrains où sont envisagées les centrales nucléaires. Les militants socialistes y retrouvent les militants écologiques et les nombreuses associations de défense ou de protection. Les manifestations se développent, non sans violence parfois. J'irai mener le débat dans de nombreux départements. C'est ainsi qu'à l'été 1975, je participerai à une « fête de la rose » en Ardèche pour expliquer

pourquoi et comment il faut s'opposer à la construction de la centrale de Cruas ! Ce contact ne sera pas pour moi sans conséquences... La commission énergie animée par un jeune ingénieur du CEA, Bernard Fourest, fournit études et argumentaires. Ses membres, comme moi, participent à de nombreux débats où s'affrontent durement les tenants du nucléaire (souvent agents EDF) et les opposants. Les arguments scientifiques se contredisent, la démarche politique est d'autant plus utile...

Durant cette période (mai 1975-mai 1977), je suis souvent invité à visiter les centrales en construction ou à débattre avec les responsables d'EDF ou du CEA. On veut me convaincre. J'écoute, j'apprends, je compare. Les législatives de 1978 approchent et la gauche paraît pouvoir l'emporter, d'où les précautions de certains et la recherche du dialogue. Je suis également en contact avec les responsables CFDT et des scientifiques qui s'organisent pour mener le débat sur le nucléaire, mais aussi sur les autres énergies.

La dimension internationale n'est pas oubliée. Une délégation du PS est invitée en Suède et nous visitons la centrale de Goteborg. Les exemples américains sont étudiés de très près dans la commission énergie.

En 1977, le Parti Socialiste réunit à nouveau son Congrès, à Nantes. Rocard s'est fait plus critique ; son discours sur les deux cultures fait grincer les dents des amis de François Mitterrand. Ma délégation va s'étendre à la Recherche et à la politique industrielle, mais à mes côtés, sous la responsabilité de Gilles Martinet, secrétaire national aux études, est désignée une déléguée nationale à l'énergie, Christiane Mora, une proche de Jean Poperen qui n'apprécie guère les rocardiens... Néanmoins, la commission énergie reste inchangée et des responsables continuent de travailler avec moi. La ligne politique est la même.

Ainsi, le Parti Socialiste était-il prêt à mettre en œuvre une politique énergétique d'un gouvernement de gauche qui serait issu des élections de 1978. Le nucléaire y aurait une place, « modérée », sans commune mesure avec le plan Messmer. On le sait, le Parti Communiste, inquiet de la percée du Parti Socialiste (cantonales de 1976, municipales de 1977), va durcir ses exigences, tirer à lui le Programme Commun et créer une tension avec le Parti Socialiste. Cette attitude contribuera à l'échec de la gauche qui ne réussit pas à avoir une majorité à l'Assemblée Nationale.

Au Parti Socialiste, la bataille s'intensifie entre les amis de Michel Rocard et ceux de François Mitterrand, notamment dans la perspective de l'élection présidentielle de 1981. Elle éclate au grand jour en 1979 au Congrès de Metz : Michel Rocard n'est plus dans la majorité. Je quitte ma délégation nationale et entre au Bureau Exécutif avec mes amis « rocardiens » (N.B. le Bureau exécutif est à la proportionnelle des courants, contrairement au Secrétariat National désigné par le

Premier Secrétaire). Pour le secteur de l'énergie, c'est Paul Quilès qui est en responsabilité. Il a été formé à l'Ecole Polytechnique, il est compétent, mais sa tâche sera surtout politique aux côtés de François Mitterrand. La commission énergie poursuit ses travaux, mais a été constituée auprès du Premier Secrétaire un « groupe des experts » dont le responsable est Jean Prouteau, ancien membre du Parti Communiste.

Avec la plupart des animateurs du secteur de la politique industrielle, je maintiens une coordination à travers une petite revue, « Enjeux de la Recherche ». On continue souvent de faire appel à moi dans les départements, d'autant que Paul Quilès confirme les orientations définies en 1975. Je suis désormais davantage en Ardèche, où j'ai été candidat du PS en 1978, sans succès, malgré un beau score... La centrale de Cruas, malgré nos réserves et les manifestations, se construit peu à peu.

En 1981, la gauche l'emporte, François Mitterrand appelle au gouvernement Jean-Pierre Chevènement pour suivre les questions de Recherche et bientôt celles de l'Industrie, tandis qu'Edmond Hervé, maire de Rennes, prendra à ses côtés la responsabilité de l'Energie. L'action gouvernementale prendra trois directions :

Les économies d'énergie et les énergies nouvelles avec l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME) confiée à Michel Roland, qui vient de la CFDT

Le contrôle de l'industrie nucléaire comme de l'industrie pétrolière par les nationalisations

La poursuite du programme nucléaire d'EDF, avec une révision des implantations (ainsi Plogoff en Bretagne ne verra pas construire de centrale).

Sur le terrain, les manifestations se poursuivent contre la politique du « tout électrique, tout nucléaire ». Des socialistes y participent souvent, mais sur une base locale, sans coordination nationale.

Pour ma part, j'ai été élu député de l'Ardèche en juin 1981 et, à l'Assemblée Nationale, je suis chargé du budget de la Recherche. Je le resterai jusqu'en 1988, quand j'entrerai au gouvernement comme secrétaire d'Etat auprès de Lionel Jospin, ministre de l'Education Nationale. J'ai pu faire adopter par l'Assemblée une proposition de loi pour la création d'un Office Parlementaire d'Evaluation des choix scientifiques et technologiques ; il mènera plus tard une enquête approfondie sur la gestion des déchets nucléaires. Secrétaire de la commission de la Production et des Echanges, j'ai continué de suivre les questions énergétiques et industrielles, mais après 1981, le débat s'effectue dans les ministères et non plus dans le parti !

Retour sur expérience

Aujourd'hui, l'énergie est plus que jamais à l'ordre du jour, qu'il s'agisse de sa production ou de sa consommation. Les questions du CO2 en lien avec le réchauffement climatique, fait l'objet de débats et parfois de décisions à l'échelle internationale. La France paraît avoir accepté que le nucléaire constitue une part essentielle de ses capacités énergétiques. En 1973-74, la crise pétrolière avait inauguré le cycle des remises en cause des modes de développement. Le nucléaire, comme substitut au pétrole, pour la production d'électricité, limite cette remise en cause. Il appelait des recherches scientifiques et techniques, donc une mobilisation scientifique. Mais la politique nucléaire, si elle devait tenir compte de ces recherches, relevait de décisions et de choix proprement politiques.

Il était donc logique qu'en 1975, François Mitterrand ait choisi un responsable politique plutôt qu'un expert scientifique pour élaborer la stratégie du parti à l'égard du nucléaire. En le choisissant dans le camp plus critique, il faisait d'une pierre deux coups : il prenait du recul sur les experts, mais aussi sur le parti communiste. Il se référait au Programme Commun, mais élargissait vers les milieux qui préféraient en référer à Mai 68. Et il est vrai que ma fonction était avant tout d'arbitrer entre les uns et les autres, les fanatiques d'EDF et ceux de l'écologie, les productivistes et les modérateurs, les pro et les anti-nucléaire. Je n'ai pu le faire qu'avec le concours de chercheurs ou de militants désintéressés qui avaient à cœur d'approfondir les questions posées. La politique, dit-on, est l'art du compromis. Certes, il est souvent nécessaire de prendre une voie moyenne. Mais ce n'est efficace que si l'on sait organiser les médiations nécessaires entre le savoir et le projet politique.

Robert CHAPUIS